

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 22 JUIN 2017**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	31
Absents représentés	13
Absents excusés	1
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE VINGT DEUX JUIN à VINGT HEURE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 16 juin 2017 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRESENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mmes GAMBIASIO, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mme POLIAN, MM. CHIESA, ALGUL, HEFAD (à partir du vote du compte-rendu des débats), Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes LE FRANC, ANDRIA, PHILIPPE, MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes POURRIOT, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD Méhadée,
 Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par Mme KIROUANE,
 M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
 Mme LESENS, conseillère municipale, représentée par Mme PAURON,
 Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
 Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI,
 M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. ALGUL,
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
 Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
 M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme OUDART,
 Mme APPOLAIRE, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
 M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Sandrine,
 Mme BAILLON, conseillère municipale, représentée par Mme POURRIOT.

ABSENTS EXCUSES

M. HEFAD, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
 (34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - « ... Et voilà, j'ai fait l'état des présents. Le quorum est atteint, donc nous pouvons valablement ouvrir ce conseil.

Il nous appartient d'abord de désigner une secrétaire ou un secrétaire de séance. Y a-t-il des propositions ? Fanny Sizorn. »

Mme SIZORN. - « Je propose Séverine Peter comme secrétaire de séance. »

M. BOUYSSOU. - « Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Donc, qui est pour cette candidature ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. NPPV ? Non. Donc, Séverine Peter, tu es élue secrétaire de séance. »

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

M. BOUYSSOU. - « Alors, j'ai une information à vous donner. J'ai reçu et transmis au Préfet la semaine dernière la démission de M. Bernard Verlière qui aura fait un bref passage dans notre assemblée communale en remplacement de M. Leclercq et j'ai le plaisir d'installer Mme Philippe Aurélie en tant que conseillère municipale qui était suivante de la liste. Donc, elle est installée à partir de ce soir et nous lui souhaitons toutes et tous la bienvenue dans notre assemblée communale. Et je dois dire qu'il y a un intérêt collectif dans cette arrivée. C'est que votre jeunesse va faire baisser notre moyenne d'âge. Donc, c'est une chose excellente. Merci à vous. Bienvenue en tout cas et j'espère que vous resterez plus longtemps dans notre conseil que votre prédécesseur. On va espérer ça.

Alors, je dois, en vue des prochaines élections sénatoriales du 24 septembre prochain, vous informer que notre conseil municipal se réunira le 30 juin prochain - vous avez sans doute déjà reçu mon courrier et la convocation. Tout ça vous a été envoyé afin de désigner les délégués supplémentaires. Alors, comme vous savez, c'est un conseil municipal qui n'est pas totalement sous ma maîtrise, puisque c'est une date unique pour l'ensemble des villes qui vont participer au renouvellement, je crois que c'est 1/3 de l'assemblée sénatoriale qui est renouvelée. C'est la moitié ? Je croyais que c'était des tiers. À une époque... c'était avant. Merci de souligner mon archaïsme. Tu l'as connu aussi, donc ça me rassure. Donc, pour le renouvellement de la moitié. Donc, ce que je vous demanderai, c'est de déposer, parce qu'on n'a pas totalement réglé la question des listes de délégués supplémentaires qu'il nous faudra élire, donc si vous pouvez faire passer. Vous avez la possibilité de le faire jusqu'au dernier moment, mais évidemment pour des questions de reprographie, etc., l'administration et moi-même apprécierions que les listes puissent être déposées dans les 24 heures précédant le conseil. Ça nous aiderait à activer le mouvement.

Alors, vous avez un additif modificatif qui vous a été transmis via FAST-Élus et qui est dans les sous-mains pour Messieurs Vallat et Aubry. Sur le point B, le compte administratif 2016, je vous rappelle que vous devrez signer une feuille de présence qui circulera après ce point pour l'envoi en Préfecture des documents réglementaires. Les conseillers mandataires ne doivent pas signer pour leur mandant. Il n'y a que les présents qui signent en face de leur nom.

Alors, en vue de l'examen de ce point, un président de séance devra être élu par le conseil, car je devrai me retirer, c'est mon obligation de retrait, au moment du débat. Ce que je vous propose, c'est qu'on respecte. Est-ce qu'il faut que j'élise formellement ? Non. C'est Romain Marchand, le premier adjoint, qui prendra la présidence pendant que je quitterai la séance.

Vous avez des documents qui sont consultables sur table. Ils sont ici. En ce qui concerne le point A, le compte de gestion du comptable public 2016 est à votre disposition. Pour le point B (le compte administratif 2016) le bilan des organismes, pour le point 2, les états des produits irrécouvrables et des admissions en non-valeur sont consultables en séance et pour le point 9 (plan local d'urbanisme), le dossier de modification simplifié.

Il me reste à vous faire approuver le compte rendu des débats du 18 mai 2017. Est-ce que ce compte rendu appelle des remarques de votre part ? Non. Je mets aux voix. Qui est pour l'adoption de ce compte rendu ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, félicitations, Séverine Peter : le compte rendu a été adopté.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 18 mai 2017.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

Alors, avant de passer aux choses plus sérieuses, je voudrais rendre un hommage ce soir à un tout jeune homme extrêmement discret qui siège depuis 16 ans derrière nous, au rang du Conseil Municipal et qui siège aux côtés de l'administration. Il a accompagné Pierre Gosnat pendant toute sa mandature, depuis 2001. Il a accepté de me supporter pendant deux ans et demi depuis mon accession sous votre vote à cette fonction de maire. Ça a été pour moi, au cours de ces deux années et demie, un point d'appui très important. Je sais que beaucoup d'entre vous dans l'accès au maire et dans le travail quotidien ont apprécié son sens de l'écoute, ses valeurs humaines, son sens de la pacification parfois des petits conflits, des petites aspérités qui peuvent exister et surgir dans la gestion quotidienne de cette ville. Il a été d'un dévouement extraordinaire à l'égard des élus, à l'égard de Pierre Gosnat et à mon attention à moi. Il va nous quitter à la fin du mois. C'est le dernier conseil ordinaire auquel il participe puisqu'il sera aussi présent le 30 juin prochain pour le conseil exceptionnel du Sénat, mais auquel je ne pourrai pas dire trop de choses puisque j'ai un truc codifié à dire. Donc, je tenais vraiment ce soir à rendre hommage à notre directeur de cabinet. J'ai du mal à dire « mon » parce qu'il participe de la vie collective de l'assemblée, Laurent Jeannin qui prendra donc une retraite bien méritée à la fin du mois et je propose qu'on l'applaudisse.

(Applaudissements)

Voilà ! Je sais que certains d'entre vous sont conviés à des choses festives qui auront lieu, donc on aura d'autres occasions de rendre hommage à Laurent Jeannin et de lui souhaiter une merveilleuse arrivée en retraite. »

Après ce moment d'émotion, je passe à un autre moment d'émotion. Suite à une intervention dans un précédent conseil de Sigrid Baillon, nous avons convenu de marquer systématiquement l'ouverture de notre conseil municipal par un hommage aux victimes du terrorisme. Donc, nous l'avons fait au dernier conseil municipal. Malheureusement, depuis la

dernière séance de notre conseil municipal, il y a eu plusieurs attentats. Certains ont avorté grâce à l'action de la police, notamment sur le territoire français. Il y a eu la camionnette qui a foncé sur la police il y a quelques jours sur les Champs-Élysées. Il y a eu toute une série de tentatives, mais qui heureusement ne se sont pas traduites par des morts civils dans la période, mais il y en a eu plus proche de nous en Angleterre. Il y a eu aussi une tentative en Belgique récemment. Il y a eu le 22 mai à Manchester dans le fameux concert, 22 personnes qui ont perdu la vie. Le 3 juin à Londres dans un lieu touristique, 10 morts et 48 blessés. Le 19 juin à Londres contre une mosquée, une voiture qui a fauché les fidèles et qui a fait un mort et 10 blessés. Dans le même temps, il y a eu d'autres attentats, d'autres actes de terrorisme à travers le monde. En Syrie le 23 mai à Homs contre des minorités, 5 morts. En Irak le 30 mai à Bagdad, plus de 40 morts et 100 blessés. Le 9 juin à Bagdad de nouveau, 31 morts et 40 blessés. En Afghanistan le 31 mai à Kaboul, plus de 80 morts et le 2 juin à Al-Hazm (Yémen) dans un marché au moins 6 morts suite aussi à un attentat. Donc, je vous propose qu'à la mémoire de toutes ces victimes du terrorisme, nous respections une minute de silence. »

(Minute de silence à la mémoire de toutes les victimes du terrorisme)

« Merci. »

QUESTION D'INTERET LOCAL POSEE PAR LES GROUPES POLITIQUES**Droit de vote et d'éligibilité des étrangers**

Question posée par le groupe Convergence Citoyenne Ivryenne

M. BOUYSSOU.- *« Je passe maintenant la parole à Atef Rhouma qui a une question à me poser. Atef Rhouma, à toi la parole. »*

M. RHOUMA.- *« Monsieur le Maire, merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Le groupe Convergence Citoyenne Ivryenne (CCI) a souhaité poser aujourd'hui une question d'intérêt local au sujet du droit de vote et d'éligibilité des étrangers à toutes les élections. En effet, le 30 juin prochain, le conseil municipal d'Ivry va se réunir de manière exceptionnelle dans le cadre d'un processus qui mène à l'élection de nos sénateurs et de nos sénatrices. Processus complexe dont Monsieur le Maire nous a dit un mot, sauf que ce 30 juin, une de nos conseillères municipales ne pourra pas siéger ici avec nous parce que la loi le lui interdit, tout simplement du fait de sa nationalité étrangère. Par conséquent, son statut d'élue du peuple lui est retiré. Elle sera remplacée pour ce conseil municipal par celui qui est le suivant sur la liste Ivry au Cœur qui n'est autre que Simon Delafoy, membre de CCI et je vous avoue que j'aurais aimé le voir siéger ici avec nous dans d'autres conditions. Donc, vous aurez pour la première fois le plaisir d'avoir des CCIstes au conseil municipal. Et cela, grâce aux lois injustes de notre V^{ème} République. Injustice légale, j'entends, voire discriminante même. Totalement illégitime de notre point de vue. Et malheureusement, alors que le groupe CCI est particulièrement attaché, comme bien d'autres ici d'ailleurs, au droit de vote et d'éligibilité des étrangers, c'est un CCIste qui profitera de ce privilège national. Je crois qu'on appelle ça l'ironie du sort. Il nous paraissait dès lors indispensable qu'au sein de ce conseil municipal, nous puissions entendre Monsieur le Maire à ce sujet, d'où la question que je lui pose. Monsieur le Maire, le 30 juin prochain, des conseillers municipaux de France se réuniront afin de procéder à l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux qui seront amenés à élire au mois de septembre prochain nos sénatrices et nos sénateurs. L'ensemble des élus municipaux est donc convoqué pour participer à ce moment important de la vie démocratique de notre pays. L'ensemble des élus, disais-je, sauf celle et ceux de nationalité étrangère dits « non nationaux ». Certes, depuis le traité de Maastricht, les étrangers des autres pays de l'Union Européenne résidant en France ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes. Mais ce n'est pas le cas à toutes les échéances électorales. Ainsi, pour les sénatoriales à venir, les élus de nationalité étrangère ne peuvent pas participer au processus de désignation des grands électeurs supplémentaires nécessaires à l'élection des sénateurs. Ils peuvent donc être élus conseillers municipaux, élire le maire et ses adjoints qui eux-mêmes d'ailleurs pourront élire les sénateurs et donc influencer la politique nationale, mais ils ne peuvent pas participer de manière directe à l'élection des sénateurs. À Ivry, cela implique notamment la non-participation d'une conseillère municipale qui est Ana Macedo, élue par le Peuple, du fait de sa nationalité étrangère. Perdure ainsi au sein de notre pays une hiérarchisation de la citoyenneté inacceptable, impliquant une différenciation de droit entre nationaux et non nationaux, donc une discrimination insensée envers une partie des citoyens de ce pays. Cette situation illustre la nécessité d'agir en faveur de l'égalité des droits et de promouvoir une citoyenneté de résidence afin de lutter*

contre les inégalités, favoriser l'inclusion, le vivre ensemble et la démocratie. Le droit de vote et d'éligibilité de tous, quelle que soit la nationalité, à toutes les élections est à cet égard une nécessité absolue afin que le principe d'égalité devant la loi s'applique à tous. Monsieur le Maire, quelle est votre position face à ces injustices et à ces incohérences institutionnelles qui fracturent notre société ? »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Atef Rhouma pour cette question. Je crois qu'effectivement, au-delà de cette élection sénatoriale, la question nous permet d'évoquer, une nouvelle fois devant le conseil, la discrimination majeure que constitue l'absence du droit de vote et d'éligibilité des résidents de nationalité étrangère. Tu as souligné d'ailleurs l'ironie du sort qui fait que c'est une organisation, un groupe au sein de notre conseil municipal, dont l'engagement sur les questions de la lutte contre toutes les discriminations et notamment sur cette question du droit de vote et d'éligibilité, que c'est cette organisation, ce groupe CCI, qui va pour le coup, grâce au suivant de liste, bénéficier de cette voix supplémentaire dans le cadre de la désignation des grands électeurs. Et cette injustice n'aura pas lieu que le 30 juin, au moment de la désignation, elle aura lieu également le 24 septembre pour le vote à la Préfecture autour des élections sénatoriales. L'absurdité de la situation qui est faite à notre collègue Ana Macedo pour le prochain conseil démontre, s'il en était besoin, que la seule solution juste pour toutes et tous, c'est le droit de vote à toutes les élections, y compris les élections nationales. Nous savons à Ivry que, comme tous les autres, ce droit démocratique ne se gagnera que par des mobilisations. Et c'est encore plus vrai aujourd'hui qu'hier. Nous avons en effet hier un président de la République qui s'était engagé à mettre cette mesure en place et qui ne l'a pas fait. On ne peut que tous le regretter. Eh bien aujourd'hui, nous avons un président qui n'en prend même pas l'engagement. Donc, c'est encore pire et ça veut dire que les luttes à mener seront nombreuses. Je rappellerai qu'à Ivry, ce conseil s'est prononcé au travers de vœux au Gouvernement à plusieurs reprises sur cette question et nous avons également organisé dans cette ville - les dates ne me reviennent plus en tête, je vous prie de m'en excuser -, une votation citoyenne à l'appel d'un collectif national où nous avons mobilisé plusieurs centaines d'Ivryens et nous avons surtout organisé un référendum d'initiative locale autour de la question du maintien de la maternité de Jean Rostand, où nous avons demandé pour cette échéance le droit de vote à l'ensemble des résidents ivryens, quelle que soit leur nationalité, en faisant vivre à la fois un combat pour le maintien d'un service public essentiel sur notre commune et en même temps de faire un pas sur cette question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers. Et je me souviens qu'à l'époque, ça remonte à quelques années maintenant, il y avait eu une très forte mobilisation des résidents étrangers sur notre commune, qui s'étaient mobilisés pour faire valoir leur égalité de droit à la citoyenneté. Et donc des actions de cette nature, il faudra les poursuivre, il faudra en reprendre d'autres. Et je me souviens d'ailleurs que ce référendum d'initiative locale avait été frappé d'illégalité de la part des autorités de l'État pour deux raisons. Parce que la carte sanitaire et le maintien d'un hôpital public ne relevaient pas des compétences du conseil municipal, mais également parce que nous avons donné la possibilité aux résidents étrangers non communautaires de voter à ce référendum. Donc, nous avons à l'époque été frappés d'une double injustice dans la reconnaissance de cette expression citoyenne et démocratique des habitants. Donc bien évidemment, cher Atef Rhouma, vous l'aurez compris, je suis totalement d'accord avec les arguments que vous avez développés et je crois pouvoir vraiment là parler au nom de toute la majorité municipale et je n'ai plus en tête l'intégralité de notre programme Ivry au Cœur, mais je crois bien qu'à l'intérieur, nous avons effectivement pris l'engagement de continuer toutes les actions devant permettre le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers, qu'ils*

soient européens ou non. Et la petite injustice, la grosse injustice que va subir Ana Macedo le 30 juin et le 24 septembre est insupportable. Et je remercie vraiment le groupe CCI d'avoir pris l'initiative de poser cette question qui nous permet aux uns et aux autres de clarifier nos positions sur ce point. Et Ana Macedo, on essayera de bien voter en ton honneur le 24 septembre prochain. Mais ce ne sera qu'une toute petite parenthèse dans toute la vie de cette assemblée communale qui continuera avec toi, bien entendu. Merci Atef Rhouma en tout cas pour la question. »

LE CONSEIL,

/ ENTEND la réponse apportée par Monsieur le Maire à la question posée par le groupe Convergence Citoyenne Ivryenne intitulée « Droit de vote et d'éligibilité des étrangers ».

(Pas de vote)

VŒU**Vœu contre la persécution des homosexuels en Tchétchénie**

Vœu présenté par le groupe Europe Écologie Les Verts au nom de la majorité

M. BOUYSSOU.- *« Et il y a un vœu maintenant qui va être présenté concernant les persécutions dont sont victimes les homosexuels en Tchétchénie. C'est Romain Zavallone pour le groupe Europe Écologie Les Verts au nom de la majorité municipale. À toi Romain Zavallone. »*

M. ZAVALLONE.- *« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Juste quelques mots pour ce vœu de solidarité avec les homosexuels tchétchènes. Vous avez certainement tous entendu parler de la situation qui est gravissime en ce moment et ne semble pas être en voie de s'améliorer. C'est pourquoi on a souhaité déposer ce vœu pour mettre un peu cette question davantage en lumière et apporter le soutien de notre municipalité.*

En effet, si une certaine Russie montre régulièrement un visage homophobe, la question se pose avec une acuité encore plus grande en Tchétchénie, société conservatrice où l'homosexualité, considérée comme un tabou, est un crime passible de mort dans la majorité des familles. Le porte-parole de M. Kadyrov, Président de la République de Tchétchénie, ancien des services secrets, dont l'arrivée au pouvoir avait été entérinée par Poutine, a éludé le problème. Selon lui, il ne peut pas y avoir d'exactions contre les homosexuels puisque ceux-ci n'existent pas en Tchétchénie. Or, l'ONG Human Rights Watch souligne l'absence de garantie de sécurité donnée aux victimes de violences homophobes. Les personnes LGBT, déjà extrêmement vulnérables, doivent, en plus des autorités, craindre leurs propres familles. Pour la journaliste de Novaja Gazeta, Irina Gordienko, menacée de mort par le Grand Mufti tchétchène après son enquête, Kadyrov exerce en Tchétchénie une tyrannie absolue avec l'accord tacite du Kremlin. « C'est là le cœur du problème : l'impunité des autorités tchétchènes », conclut-elle. Ces mêmes autorités appellent les familles des personnes homosexuelles à leur meurtre afin de laver leur honneur. Pour tous les progressistes, la liberté d'assumer son orientation sexuelle doit être un acquis universel. Dès lors, il est inacceptable qu'elle soit sauvagement bafouée en Russie et dans une des républiques de la Fédération de Russie qui est la Tchétchénie.

Aujourd'hui, nous envoyons, à travers ce vœu, un message de soutien aux homosexuels de Tchétchénie, en tant que ville messagère de la paix et nous appelons à la solidarité et à l'action continue pour dire non à la répression que subissent les homosexuels de ce pays. Le combat pour les droits des personnes LGBT constitue plus que jamais un combat d'actualité. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU.- *« Merci Romain Zavallone. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Fabienne Oudart. »*

Mme OUDART.- *« Je m'excuse, j'ai une voix un petit peu malade. Mais je tenais beaucoup à parler sur ce... donc, je vais faire un effort. Avant de parler du vœu sur lequel nous allons voter, je vais au nom du groupe Front de Gauche Communistes Ensemble et Citoyen vous faire*

une petite litanie des pays où le droit des femmes et des hommes à disposer de leur corps, à vivre leur sexualité, leur est interdit sous peine de discriminations d'État et de meurtre. Car ils sont des... alors là, j'avais prévu une liste de propos plus ou moins homophobes qui qualifient les homosexuels, mais comme j'ai très mal à la gorge, je vais m'abstenir. Car ils sont des « plein de petits mots », lesbiennes, gays, homosexuels, etc., ils et elles sont des hors-la-loi, victimes de discriminations, de violences et d'actes de tortures. Lorsqu'ils ou elles ne sont pas hors-la-loi, ils ou elles sont discriminé(e)s, car non protégé(e)s, non reconnu(e)s par leur pays. Du lynchage au viol de redressement, ces femmes et ces hommes sont niés dans leur identité, sont chosifiés à dessein. 75 Etats peuvent être classés comme des états criminalisant les relations de même sexe. Parmi ces 75 Etats, 45 criminalisent autant les relations entre femmes qu'entre hommes. 13 pays ou une partie de pays ont des législations ou des codes basés sur la Charia qui prévoit la peine capitale pour les actes homosexuels. Quatre états promeuvent des lois sanctionnant la propagande homosexuelle, comme la Russie par exemple. Si la France et notre président, Emmanuel Macron à Versailles a interpellé le président russe, elle doit persévérer et continuer son soutien aux personnes persécutées sur place. Car comme de nombreux pays occidentaux, nous avons fait de la défense des homosexuels un enjeu international et nous conditionnons l'aide au développement, à l'abandon de toute répression. Mais les pays occidentaux, comme sur de nombreux pans de politiques internationales, pensent leurs sanctions à l'aune de leurs intérêts économiques. Pouvons-nous alors nous interroger sur le Nigeria et l'Arabie Saoudite, tous deux exportateurs de pétrole et acheteurs d'armes. Pouvons-nous nous interroger sur la Russie alors que trois associations LGBT françaises ont déposé une plainte pour génocide devant la cour pénale internationale contre Ramzan Kadyrov, dirigeant de la Tchétchénie. La Russie a notifié en novembre 2016 son retrait de la Cours Pénale Internationale (CPI), qui d'après le Statut de Rome sera effectif dans un an, c'est-à-dire à l'automne. La cour ne se saisit d'affaires que si les auteurs des infractions ne peuvent pas être poursuivis par les autorités nationales, soit que l'État concerné n'en a pas la volonté, soit qu'il n'en a pas la capacité. Dans le cas russe, une enquête a été ouverte par le parquet général, mais voilà. Pourtant, il semblerait donc qu'en Tchétchénie, république constitutive de la Fédération de Russie, les homosexuels ne connaissent pas les discriminations, ne subissent pas de tortures, ne sont pas assassinés. D'ailleurs, les homosexuels n'existent pas dans cette petite république du nord Caucase, selon les autorités publiques. Pour M. Kadyrov, il ne peut pas y avoir d'exaction contre les gays puisque ceux-ci n'existent pas en Tchétchénie. Nous sommes face à une dynamique folle qui mène assurément à ce qu'on pourra appeler un génocide. Les ressorts sont là, caractériser l'ennemi. Imaginons qu'il y ait des gays, nous ne voudrions pas les toucher. Il faut tuer pour laver leur honneur. L'exclure de la communauté, l'exclure de la communauté humaine purgée et purifiée. Et il faut purger la société tchéchène. Kheda Saratova, membre du Conseil des droits de l'Homme tchéchène, a par ailleurs annoncé que le système judiciaire de la république se montrerait compréhensif avec quiconque assassinerait un proche de sa famille pour homosexualité. Le fantasme devient réalité, le cauchemar a commencé. Excusez-moi, c'est presque fini.

Pour toutes ces énumérations, notre ville messagère de paix, engagée dans la lutte contre la discrimination et pour l'égalité de toutes et de tous, se porte contre la persécution des LGBT en Tchétchénie. Car nous sommes tous responsables de tout et de tous, devant tous, et nous plus que les autres. C'est une petite citation d'un très grand auteur russe. Malgré qu'il y ait la fête d'Ivry ce week-end, j'espère qu'on sera très nombreux, je vous invite aussi à aller à la Gay Pride samedi. Merci. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Fabienne Oudart. Atef Rhouma. »

M. RHOUMA. - *« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Le journal Novaïa Gazeta et plusieurs témoignages depuis ont révélé la traque, l'arrestation, la torture et la disparition d'homosexuels en Tchétchénie. On parle d'une centaine d'arrestations et d'au moins trois tués et la mise en place par les autorités tchéchènes de camps. Le président Ramzan Kadyrov aurait ordonné lui-même la répression. Bien évidemment, ce régime nie tout en bloc. Notre municipalité a décidé ce soir de dénoncer cette situation et de participer au soutien des victimes de ces persécutions. La lutte contre les discours et les mesures homophobes sont au cœur de nos valeurs et il est de notre devoir de nous engager à leurs côtés. Le respect de l'être humain et de ses droits fondamentaux est essentiel et nous espérons qu'une enquête internationale indépendante puisse faire toute la lumière sur ce qui s'est passé en Tchétchénie. Nous aspirons tous ici, je pense, à une société du respect de chacun, une société sans exploitation ni oppression. Malheureusement, la communauté internationale n'est pas au rendez-vous et alors que leur vie est en danger, les victimes éprouvent les plus grandes difficultés à ce qu'on leur donne un visa pour quitter le pays et demander l'asile. Le mouvement Urgence Tchétchénie œuvre en ce sens pour venir en aide aux LGBT victimes de violence et de discriminations en Tchétchénie. Nous ne pouvons qu'approuver l'aide municipale en direction de cette association. Ce drame et cette situation nous permettent de rappeler qu'à travers le monde, les agressions, emprisonnements et crimes dont sont victimes les personnes homosexuelles et transsexuelles sont foison. Il n'y a pas qu'en Tchétchénie où il ne fait pas bon vivre d'être gay. L'homophobie est partout et surtout pour une bonne part, orchestrée par les Etats. Avoir des relations sexuelles entre adultes du même sexe est ainsi considéré comme un délit, voire un crime dans 75 états du monde. 75 pays qui pénalisent l'homosexualité par de la prison, de la torture ou des travaux forcés. Dans 11 pays, l'homosexualité est passible de la peine de mort. Je pense en particulier à l'Arabie Saoudite, par ailleurs alliée des États-Unis et pays ami de la France. Et si dans beaucoup d'autres pays l'interdiction n'est pas inscrite dans les textes de loi, dans la pratique, l'homosexualité reste stigmatisée et les homosexuels font face à de nombreuses discriminations. L'homophobie est dans toutes les catégories de la population. Une homophobie très décomplexée perdure notamment dans le monde de la télé et qu'incarne par exemple Cyril Hanouna.*

Enfin, je voudrais profiter également de cette occasion pour rappeler que la situation en Tchétchénie est alarmante depuis bien longtemps. Cette campagne de nettoyage s'inscrit dans un contexte désormais ancien d'arbitraire et de violence. Depuis la fin officielle du second conflit tchéchène, l'intronisation de Ramzan Kadyrov et le retrait définitif des troupes russes de la république de Tchétchénie en 2006, les milices kadyroviennes mènent une politique systématique de terreur qui ne laisse guère d'autre choix que de fuir ou subir à celles et ceux qui sont restés vivants après l'innommable guerre menée par la Russie et la république tchéchène pendant dix ans. L'arbitraire du pouvoir de Kadyrov implique des violences aléatoires envers toutes personnes ne prêtant pas publiquement allégeance au tyran. Nous profitons donc de cette occasion de soutien à la population LGBT tchéchène pour exprimer notre désir que la violence des autorités russes et tchéchènes soit enfin reconnue publiquement et que les Tchétchènes cessent de vivre dans la peur où qu'ils se trouvent. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Après Atef Rhouma, M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Plus une explication de vote. On s'inscrit pleinement dans les propos qui sont tenus ce soir et c'est vrai que la situation en Tchétchénie est intolérable et insupportable. Pour autant, si ça n'avait*

pas lieu au sein d'un conseil municipal, on aurait peut-être pu prendre un avis favorable. On ne va pas prendre part au vote pour les raisons habituelles, mais par contre on s'inscrit pleinement dans la situation et dans les propos qui sont tenus ce soir. Et c'est vrai que c'est une situation intolérable. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Bonsoir, Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le Maire. Un avis un petit peu plus nuancé. Ce qui se passe en Tchétchénie est atroce et intolérable, comme dans tous les pays qui ne respectent pas les droits fondamentaux, les libertés individuelles et portent atteinte à la dignité des hommes et des femmes pour des motifs discriminants. Donc, nous ne pouvons que nous associer au vœu qui est proposé ce soir et à l'indignation de tous ceux qui s'opposent à ces exactions. Vous le savez, nous avons choisi depuis le début de ce mandat de ne pas prendre part au vote quand des vœux concernaient des sujets qui ne relevaient pas de nos compétences municipales. Non pas qu'en tant que citoyens ou en tant que militants politiques ou sur ce cas-là tout simplement, en tant qu'êtres humains, nous ne soyons pas pleinement concernés et intéressés par ces questions et parfois passionnés par les cours de politique générale ou d'histoire internationale qui nous sont proposés dans ce conseil, néanmoins il nous paraît dommageable et nous l'avons déjà exprimé que ces débats prennent un certain temps en début de conseil et nous conduisent à arriver sur les sujets locaux tardivement. Néanmoins, ce vœu en particulier ne se contente pas d'interpeller le gouvernement français, le gouvernement russe, le gouvernement tchéchène, etc., qui selon nous ne tiennent pas tellement compte de l'avis du conseil municipal d'Ivry pour déterminer ce qu'ils font. Non, ce vœu propose tout simplement une action concrète. C'est d'apporter une subvention exceptionnelle de soutien à une association, à un mouvement civil et citoyen qui vient en aide à ces personnes LGBT victimes de violence et de discrimination en Tchétchénie, donc nous le voterons. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Pas d'autres interventions ? Non simplement, merci à tous ceux qui ont pris la parole. Je ne vais pas rajouter quoi que ce soit parce que beaucoup de choses ont été dites. Simplement, deux petites remarques. La première, c'est que je rejoins totalement ce qui est dit sur le fait que les Etats qui aujourd'hui pratiquent dans leurs règles, dans leurs lois, dans leurs comportements, des discriminations à l'égard des populations LGBT, ça ne nuit aucunement aux bonnes relations diplomatiques et commerciales, notamment avec la France et l'ensemble des pays développés démocratiques et qui pourraient là-dessus faire quelques efforts. Et la pression internationale du point de vue des Etats n'est quand même pas très forte et ne s'exerce pas beaucoup. Donc, on peut le déplorer. Sur la question de l'intérêt local d'un tel sujet, je pense qu'un vote d'un conseil municipal sur une question comme celle-là, même si elle est en Tchétchénie à quelques milliers de kilomètres de chez nous, c'est aussi un signe envoyé à peut-être des centaines de jeunes homosexuels ivryens qui subissent eux aussi au quotidien, alors pas des discriminations d'une gravité aussi marquée que ce qui se passe en Tchétchénie, mais qui le subissent de manière beaucoup plus larvée dans le quotidien. Et je n'ai plus le chiffre en tête, mais il y a chaque année dans ce pays des milliers de jeunes qui se suicident pour échapper à leur condition d'homosexuel parce qu'ils font face à des rejets de la part de leur famille, ils font face à des discriminations, à des moqueries, à des insultes en permanence et ces formes de harcèlement conduisent, chaque année en France, des milliers de jeunes à se suicider. Et je pense que dans la population ivryenne, il y a aussi des jeunes qui sont concernés par ça et qui pourraient trouver dans un vote unanime du conseil municipal une petite lueur d'espoir de la part de l'Institution. Et je pense que c'est*

très utile et ce qui se passe en Tchétchénie est plus grave, mais autour de nous au quotidien, il y a aussi des choses de cette nature. Et un petit signe du conseil municipal n'est pas en trop et n'est pas décalé par rapport à la réalité de notre ville. Mais j'entends les arguments de chacun sur ce sujet, donc je mets aux voix. Qui est pour l'adoption de ce vœu ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, le vœu est adopté. Je vous en remercie. Les NPPV ? Pardon. Ok, merci. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité contre la persécution des homosexuels en Tchétchénie.

(39 voix pour et 6 ne prennent pas part au vote : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE

A) COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC 2016

Budget principal
 Budget annexe du chauffage urbain
 Budget annexe de la restauration municipale
 Budget annexe de l'aide à domicile
 Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
 Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
 Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy

Rapporteur : Mehdy Belabbas

B) COMPTE ADMINISTRATIF 2016

1/ Budget principal
 2/ Budget annexe du chauffage urbain
 3/ Budget annexe de la restauration municipale
 4/ Budget annexe de l'aide à domicile
 5/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
 6/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
 7/ Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy

Rapporteur : Mehdy Belabbas

M. BOUYSSOU. - *« Ensuite, c'est Mehdy Belabbas qui rapporte sur les deux points finances, compte de gestion du comptable public et compte administratif 2016. À toi. »*

M. BELABBAS. - *« Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Au terme de l'exercice budgétaire 2016, vous le savez, nous devons valider l'exécution réelle des dépenses et des recettes qui est retracée au sein du compte administratif. Ce dernier doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le CA, le compte administratif reste un instrument intéressant dans la mesure où il constitue une radiographie de notre gestion municipale. Je souhaite en préambule vous alerter sur le fait que les transferts de compétence au Territoire, à Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (T12), ont de grandes répercussions sur les données comptables qui nous sont présentées dans la présente délibération. En effet, tant nos dépenses que nos recettes se trouvent artificiellement augmentées par les divers flux financiers entre la Ville et le Territoire. Vous le verrez au cours de la présentation. Dans ces conditions, afin d'appréhender l'ensemble des données de manière synthétique, nous allons étudier le CA 2016 en version consolidée, soit le total du budget principal et des budgets annexes.*

Comme lors de la présentation du Budget Primitif 2017 dans le cadre du Conseil Municipal du 23 mars dernier, je vais égrener une liste de chiffres et je vous prie de m'excuser par avance

du caractère un petit peu austère de cet exposé, mais qui doit décrire l'état des dépenses et des recettes de la collectivité.

Ainsi, concernant notre fonctionnement, ce CA 2016 fait état de recettes d'un montant de 158 126 000 euros contre une somme de 153,5 millions d'euros inscrite au BP 2016, soit un accroissement de 3 %. Toutefois, et je vous l'ai dit plus haut, cette hausse est complètement artificielle puisque nous allons retrouver quasiment la même évolution dans l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement. Notre produit fiscal accuse lui une légère baisse de 1 % par rapport aux prévisions du budget prévisionnel et s'établit à 64,6 millions d'euros inscrits au CA contre une prévision de 65,3 millions d'euros au BP 2016. Cet exercice d'anticipation des recettes fiscales n'est jamais un exercice facile. Ce n'est pas une science exacte et nous avons notamment des différences entre les projections que la Ville réalise chaque année - et je remercie d'ailleurs le travail pointu et sérieux de la Direction des services financiers de la Ville - et les notifications définitives des services de l'État qui arrivent parfois une fois le budget déjà voté. Par ailleurs, notre produit intègre la hausse de 2,5 % de la fiscalité directe que nous avons décidée en 2016 pour équilibrer notre budget. Il intègre également la revalorisation de 20 % du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, autre mesure fiscale que nous avons décidée pour dégager de nouvelles ressources à la collectivité. En revanche, nous relevons quelques bonnes surprises, même si ces dernières restent extrêmement légères, comme :

- Des dotations globales de fonctionnement, la DSU, légèrement supérieures à nos prévisions initiales : 5 459 000 euros au CA contre un montant de 5 413 000 euros inscrit au budget prévisionnel.*
- Une contribution moindre, près de 200 000 euros, au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, le FPIC, pour un montant de 992 000 euros. Cette économie s'explique principalement par les nouveaux modes de calculs dorénavant effectués à l'échelle du Territoire.*
- Nous bénéficions aussi d'un surplus net de 243 000 euros du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France. Pour une fois, Ivry bénéficie de la péréquation, ce qui n'a pas été le cas pendant de très nombreuses années et on peut se féliciter de ce rééquilibrage.*
- Enfin, des recettes fiscales et des recettes supplémentaires pour 2,7 millions d'euros au CA sur un montant quasiment identique au budget prévisionnel.*
- Et enfin, les droits de mutation qui s'élèvent pour un montant de 2,5 millions d'euros au compte administratif contre 2,3 millions d'euros au budget prévisionnel, soit une évolution positive de près de 6,3 %.*

Concernant les flux avec le Territoire, nous percevons une redevance de 3,5 millions d'euros qui correspond au remboursement des factures acquittées et des frais de personnel payés pour les compétences transférées au 1^{er} janvier 2016 et couvertes par des conventions de gestion entre la collectivité et le Territoire. D'autres recettes, notamment les recettes de fonctionnement de la collectivité, pour un montant de 20,2 millions d'euros inscrits au CA, en hausse de 4,96 % par rapport au BP. Elles comprennent des recettes perçues à la place de l'EPT, 1,7 million d'euros de redevance spéciale notamment et la redevance assainissement. Ces dernières sont alors mécaniquement reversées à l'EPT dans nos dépenses.

L'attribution de compensation, 57,8 millions d'euros, ainsi que les recettes fiscales et les rôles supplémentaires pour 1,6 million d'euros, ne présentent aucune différence entre ce que nous avons voté au budget prévisionnel et ce que nous allons valider ce soir.

Abordons maintenant la question des dépenses de fonctionnement. Le CA 2016 fait état d'un montant des dépenses de 140 millions d'euros à comparer aux 135,8 millions d'euros inscrits au BP 2016, soit une augmentation de 3,16 % quasiment équivalente à l'évolution de nos recettes selon le mécanisme que je vous ai décrit tout à l'heure. Comme nous l'avons vu, les flux financiers avec l'EPT rendent notre lecture budgétaire plus complexe. Nos dépenses pour autant se décomposent comme suit :

- Le fonds de compensation des charges territoriales, le FCCT, avec 19 517 900 euros inscrits au CA contre un montant de 14 796 000 euros au BP 2016. Ce différentiel de 4,7 millions d'euros représente le financement de compétences au Territoire, notamment les déchets ménagers, le traitement des eaux pluviales, le plan local d'urbanisme et l'assainissement.*
- Les dépenses des services qui passent ainsi à 28,8 millions d'euros au compte administratif contre 31,9 millions d'euros qui étaient inscrits au BP, soit une baisse là aussi relativement artificielle de 9,6 %. Les 3 millions de crédits des services non réalisés s'expliquent notamment par une prévision de 2,2 millions d'euros de contribution au SYCTOM non réalisée, car le syndicat a facturé directement l'EPT 12 pour 2,1 millions d'euros, ainsi que par une contribution aux eaux pluviales prévue pour 350 000 euros, également non versée.*
- Les dépenses de personnel avec 81,9 millions d'euros inscrits au compte administratif contre une somme prévue de 81,4 millions d'euros, nous avons un montant en légère hausse de 0,6 %. Ces derniers intègrent les décisions gouvernementales comme la hausse du point d'indice pour les fonctionnaires, mais aussi l'ouverture de nouveaux équipements sur Ivry, la crèche Rosa Bonheur en année pleine ou la crèche Ada Lovelace, ainsi que les postes supplémentaires pour l'école Rosalind Franklin. Enfin, ils comprennent le personnel rémunéré à hauteur de 851 000 euros en lieu et place de l'EPT 12 pour les compétences transférées. Cette hausse aurait pu être beaucoup plus importante, au vu du développement du service public sur la commune, si nous n'avions produit d'importants efforts de gestion pour arriver à un équilibre budgétaire.*
- J'évoquerai aussi un point qui est important dans notre politique communale, la question des subventions aux associations qui a fait débat entre nous lors de plusieurs conseils municipaux. Nous avons souhaité maintenir une hausse, plutôt un montant de subventions aux associations à 0 % pour arriver là aussi à un équilibre budgétaire avec 3,9 millions d'euros inscrits au CA contre quasiment la même somme au BP. Nous avons quasiment tenu cet objectif. Pour autant, nous avons intégré une légère hausse pour la subvention exceptionnelle versée à l'association des Bergers en Seine, mais aussi pour l'appui à l'action des maraudes sociales pour la résorption des spots d'extrême précarité sur la commune portée par l'association Emmaüs.*
- Enfin, nous reversons également au Territoire une somme de 1,9 million d'euros qui correspond à des recettes de fonctionnement perçues à la place de l'EPT.*

Nous avons dû également intégrer des dépenses non prévues dans ce budget 2016, liées aux dispositifs de sécurité des événements publics dans le cadre du plan Vigipirate renforcé. Nous aurons sûrement des dépenses du même type dans le budget 2017 quand nous validerons le CA l'année prochaine. Vous l'avez vu, nous avons renforcé sur Ivry en fête les mesures de sécurité. Les plots en béton installés tout autour de la fête en attestent.

Enfin, un petit mot sur l'endettement de la commune qui est en hausse par rapport à la situation de fin 2015, mais qui reste maîtrisé avec un encours de 110 518 000 euros au 31 décembre 2016. Nous conservons une capacité de désendettement correcte, soutenable, proche des années précédentes, même si je souhaite alerter sur cette situation, comme je l'ai fait dans le cadre du vote du budget. Nous sommes dans une phase dynamique de développement urbain de la commune avec de nouveaux habitants. Les recettes arriveront à un moment ou à un autre pour financer le service public et les investissements. Pour autant, nous avons besoin d'avoir dans cette période critique recours à l'emprunt. Nous le faisons de manière raisonnée, de manière réfléchie, mais nous y sommes extrêmement vigilants. Je tiens à en assurer le conseil municipal.

Dans un contexte budgétaire difficile et obscurci par des mécanismes complexes avec le Territoire, ce CA 2016 souligne une nouvelle fois notre volonté d'assurer des pratiques de bonne gestion sans pour autant abandonner nos ambitions politiques au service de chaque Ivryenne et de chaque Ivryen. Ainsi, notre épargne disponible s'établit à un peu plus de 6 millions d'euros, en augmentation de près de 14 %, puisqu'elle n'était que de 5,3 millions d'euros au BP 2016. Ce surplus permet de financer davantage le budget d'investissement, section que nous allons aborder maintenant.

Je l'ai dit il y a quelques instants, Ivry connaît une phase de dynamisme réel, notre Ville ayant franchi le cap des 60 000 habitants cette année. Ce développement nécessite naturellement la mise en place et la construction d'équipements publics adaptés aux besoins de la population. Dès lors, s'agissant du volet investissement, le compte administratif 2016 fait état de dépenses de l'ordre de 34 millions d'euros, un montant tout à fait considérable qui reflète le dynamisme de la commune. Cette somme inclut des reports de l'année 2015 et les dépenses réalisées pour l'EPT au titre des compétences déchets et assainissement. Nous devons également reverser au Territoire le résultat partiel 2015 du budget assainissement, soit 861 000 euros.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, nous ne pouvons que constater un large décalage entre les prévisions du BP (17,3 millions d'euros) et la somme inscrite au compte administratif, 13,3 millions d'euros, soit un écart de 22,8 %. Cette marge est essentiellement due au résultat de prévisions trop optimistes et de cessions non réalisées à ce jour. Les recettes d'investissement sont principalement constituées de la sorte :

- Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, le FCTVA, avec 2,6 millions d'euros inscrits au CA contre une prévision de 4,2 millions d'euros, soit un écart négatif extrêmement significatif. Ce dernier s'explique par la nature de l'activité exercée au sein de la plateforme Charles Foix. En effet, la construction du bâtiment n'a pu être éligible au FCTVA. Le conseil d'un avocat fiscaliste a d'ailleurs été sollicité pour éclairer ce point.*
- Le Fonds des Maires bâtisseurs avec 223 000 euros inscrits au CA contre 600 000 euros prévus initialement au budget prévisionnel, soit un écart de 62 %.*

Notre prévision était bien trop ambitieuse et s'est révélée erronée. Néanmoins, nous avons demandé la correction du montant notifié par l'État. Cette dernière sera intégrée au budget prévisionnel 2017.

- *Les subventions et participations dans le cadre de la Programmation Pluri annuelle des Investissements avec 6,7 millions d'euros inscrits au compte administratif contre 6,8 millions d'euros prévus au budget prévisionnel.*
- *Je l'évoquais, mais la question des cessions immobilières de la collectivité, avec seulement 800 000 euros inscrits au CA contre un montant projeté de l'ordre de 3,7 millions d'euros, représente un écart négatif de 78,3 %. Par ailleurs, le décalage temporel entre les cessions de biens pour 1,7 million d'euros voté dans le cadre de la troisième décision modificative du budget 2016, s'est vu partiellement compensé par le report de 1 million d'euros en acquisition.*
- *La ligne dotations et autres recettes, qui fait état d'une somme de 2 millions d'euros au CA contre 1,9 million d'euros initialement prévus. Ce surplus est en grande partie le résultat de l'ajustement du produit des amendes de police, qui génère une recette supplémentaire de 110 000 euros.*
- *Je voudrais également évoquer parce que c'est aussi un aspect important avec la question de l'endettement, la question de l'emprunt. Nous avons inscrit à ce CA 7,1 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 62 %. Pour rappel, le montant prévu d'enveloppe d'emprunt était de 11,4 millions d'euros au BP pour 11,2 millions d'euros et des reports de l'année 2015 pour 5 millions d'euros, les décisions modificatives visant à alléger l'emprunt à hauteur de 4,7 millions d'euros.*

Par conséquent, le CA 2016 fait apparaître un résultat global brut de 3,2 millions d'euros. Pour obtenir le résultat net, il faut encore soustraire de ce montant les 2,3 millions d'euros au titre du solde des reports, soit les dépenses (7,1 millions d'euros) et des recettes (4,7 millions d'euros) engagées en 2016, mais non réalisées sur cet exercice. Notre résultat 892 000 euros, n'est malheureusement pas très significatif. Les excédents de budgets annexes seront directement réaffectés. Par conséquent, ramené au budget principal, le résultat net ne s'élève qu'à 337 672 euros et servira essentiellement au financement de nos investissements.

Chers collègues, l'étude de ce CA, si elle n'est pas très excitante, souligne plus que jamais l'importance de mettre en œuvre des mesures d'économies structurelles, afin de sauvegarder l'essentiel de nos politiques publiques et sociales notamment, qu'il s'agisse de transition énergétique, de solidarité ou d'émancipation. Nous sommes à la veille d'un nouveau cycle budgétaire et à la mi-mandat en ce qui concerne notre majorité municipale. Nous aurons à opérer des choix importants et parfois douloureux. Néanmoins, nous remplirons cette tâche avec responsabilité et avec la volonté de défendre le service public et d'accompagner toujours et de façon volontaire le développement de notre commune. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Belabbas pour ce rapport précis. Et j'ai vérifié : les calculs que tu as faits sont exacts. Il ne manquait pas un centime. Qui souhaite intervenir ? Alors ? Il y a de la timidité ? Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, rebonsoir, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, cher Mehdy Belabbas, chers collègues. Sur le fond, je ne vais pas au nom du groupe Socialiste*

dire grand-chose de plus que ce que nous avons dit à l'occasion du vote du budget prévisionnel qui a conduit à la mise en œuvre de ce budget et aujourd'hui à ce document qui en est le reflet. Il s'agit de l'application de votre programmation budgétaire contre laquelle nous nous étions prononcés il y a un peu plus d'un an. C'est le premier budget de mise en œuvre de la réforme du Grand Paris, donc c'est normal qu'il y ait un certain nombre d'ajustements et de régularisations en cours d'exercice. Nous n'y reviendrons pas et nous maintiendrons les différents votes sur les différents sujets.

Néanmoins, je souhaiterais exprimer une certaine colère. Nous l'avons déjà dit et redit, il n'est pas acceptable de recevoir ces documents cinq jours francs avant la date du conseil municipal. Ce n'est pas un temps suffisamment raisonnable pour nous permettre d'étudier ces dossiers qui sont à la fois le reflet de votre gestion, mais également le reflet de l'action des agents de la municipalité, la mise en œuvre de vos orientations politiques, la qualité du service public. C'est 140 pages, rien que le compte administratif du budget principal. Il y a six budgets, les autres sont évidemment beaucoup moins considérables. Il y a huit annexes. Ce sont des documents extrêmement importants. Nous devrions, pour effectuer notre rôle d'élus et pas seulement notre rôle d'élus de l'opposition, l'opposition municipale est une garantie du bon exercice démocratique, de la bonne santé démocratique d'une instance comme la nôtre, mais pas seulement. C'est le rôle de chaque élu de contrôler la gestion municipale au nom des habitants, des citoyens qui les ont désignés. Et du point de vue du rôle et de la légitimité de tout élu, il ne nous paraît pas raisonnable de nous demander de nous prononcer sur un compte administratif. Alors, vous allez nous dire, on n'a pas le choix, la date limite, c'est le 30 juin. Donc, on ... nous le présente à quelques jours de la date limite, mais ce n'est pas raisonnable. Ce n'est pas raisonnable et ce n'est pas acceptable. On ne peut pas nous expliquer qu'on n'a pas ces documents avant. Alors évidemment en commission, on a des notes de synthèse, mais on n'a pas le compte administratif. On n'a pas le budget prévisionnel quand il s'agit des commissions qui précèdent le conseil qui délibère sur le budget prévisionnel. Donc finalement, nous n'avons que des notes de synthèse qui reflètent le travail de l'administration, mais qui ne reflètent le travail de l'administration qu'évidemment de la manière dont vous voulez nous le présenter. Donc, je voulais exprimer cette colère ce soir. Finalement, le compte administratif, c'est la mise en œuvre des engagements que vous avez pris, donc de toute façon nous allons maintenir nos votes. La question n'est pas là. Mais il nous paraît vraiment important que chacun des élus de ce conseil puisse étudier chacune des actions qui sont mises en œuvre pour appliquer les orientations politiques qui sont prises. Moi j'ai jeté un œil, mais en cinq jours, ce n'est pas possible. C'était un week-end électoral. Nous avons pour beaucoup d'entre nous des métiers. Nous faisons comme on peut, comme nous pouvons, pour préparer ces conseils le mieux possible. La plupart des délibérations qui nous sont soumises sont quand même relativement courtes. Donc, en quelques soirées, nous pouvons faire un travail acceptable, mais sur des dossiers de cette ampleur-là, cinq jours, c'est vraiment insuffisant. »

M. BOUYSSOU. - « Après Sandrine Bernard, Pierre Chiesa. »

M. CHIESA. - « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Merci Monsieur le maire adjoint aux finances pour cette présentation d'un compte administratif 2016 particulièrement ardu. C'est le moins que l'on puisse dire. En effet, obligation légale clôturant le cycle budgétaire, ce compte administratif, exercice par nature austère, voit sa lecture rendue encore plus difficile par les flux financiers entre notre ville et le Territoire. Le fonds de compensations des charges territoriales (FCCT), la redevance spéciale et autres conventions de gestion s'ajoutent donc aux joyeusetés traditionnelles du

compte administratif. Décidément, la mise en place de la Métropole du Grand Paris et des Territoires s'avère être un véritable chemin de croix bureaucratique, comme l'a écrit notre collaborateur. Je ne sais pas pourquoi il a écrit ça et à qui il pensait, moi j'aurais plutôt dit un parcours du combattant institutionnel. Essayons tout de même d'identifier quelques éléments saillants des chiffres qui nous sont présentés.

Nous ne pouvons que le constater, les coupes budgétaires de l'État se sont particulièrement fait sentir en 2016. De ce fait, nous avons dû voter une hausse de la fiscalité directe de 2,5 %, ce qui est très loin d'être satisfaisant, comme nous nous en sommes rendu compte lorsque nous l'avons fait. Ainsi, l'alourdissement trop brutal de la fiscalité présente le risque de peser sur le pouvoir d'achat des habitants déjà bien éprouvés par un environnement économique bien fragilisé. Certes, les contraintes extérieures y sont pour beaucoup. Néanmoins, ces dernières ne peuvent pas nous dispenser de produire des efforts de fonctionnement en interne. Ce chantier, nous l'avons entrepris depuis plusieurs années par diverses économies et autres mutualisations. Toutefois, afin d'assurer une construction pérenne lors des prochains exercices, nous devons approfondir notre réflexion quant aux mesures structurelles à élaborer et nous atteler à la redéfinition du périmètre de l'action municipale. Car c'est à ce prix que nous pourrions continuer d'offrir une politique sociale et environnementale qui soit solidaire et émancipatrice et en phase avec les enjeux de notre siècle.

De fait, les mesures relatives à la maîtrise de notre fonctionnement, annoncées lors du Budget Primitif 2016, se sont parfois révélées trop ambitieuses. Le secteur des ressources humaines et ses 500 000 euros supplémentaires, certes explicables, doivent malgré tout appeler à notre vigilance. En outre, soyons également prudents sur des projections de recettes parfois trop optimistes. C'est particulièrement le cas dans notre section investissement. En témoignent les 600 000 euros escomptés des Maires Bâtisseurs qui finalement se sont révélés n'être que 223 000 euros. En témoigne aussi le gros manque à gagner au niveau du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, lié à la plateforme Charles Foix. Et en témoigne enfin, dernier exemple, l'écart de prévision significatif en ce qui concerne nos cessions. En la matière, nous devons définir une stratégie immobilière précise et cohérente. Attention enfin à l'endettement, qui semble connaître une légère hausse après une année de baisse. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, les taux d'intérêt demeurent bas. Mais il n'est pas exclu que ces derniers remontent à moyen et long terme. De plus, l'écart de rendement (spread) - j'ai appris un terme -. C'est, paraît-il, comme ça qu'on dit chez ceux qui savent - entre les obligations d'État françaises et allemandes doit être surveillé de près. Et nous encourageons notre maire adjoint aux finances de ne pas relâcher son attention. Ainsi, la situation post-électorale peut potentiellement mettre la dette française sous pression. Sous des aspects peut-être humoristiques, c'est néanmoins une réalité.

Voilà, chers collègues, un aperçu des observations des élus écologistes sur ce compte administratif 2016, et ce, à quelques semaines de l'ouverture d'un nouveau cycle de construction budgétaire. Je vous remercie de votre attention en ne doutant pas que vous aurez compris que notre groupe votera ce compte administratif. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Pierre Chiesa. Qui souhaite intervenir ensuite ? M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. Je vais faire très bref parce que c'est vrai que cette année, la lecture du compte administratif est assez particulière. C'est la première*

année suivant la mise en place de la Métropole du Grand Paris, du Territoire. Donc, c'est vrai qu'il y a encore des flux financiers importants. On le voit, ça représente quand même près de 40 millions d'euros sur l'ensemble du budget. Ce qu'il est intéressant de constater, c'est qu'on ne voit pas encore les effets de la mise en place de la Métropole et du Territoire, notamment du Territoire parce que les dépenses de personnel augmentent à 2,057 % par rapport au réalisé de 2015. L'endettement lui, ça c'est un peu plus inquiétant, continue son accroissement à un rythme un petit peu plus rapide que les années passées. 410 millions d'euros, on est quand même 25 % supérieurs aux villes de la même strate. Donc, c'est vrai que ce qu'on attend des comptes administratifs suivants, les budgets suivants, c'est de voir les effets de la mutualisation et puis des transferts de compétences qui devraient nous amener quand même à une diminution à la fois de la masse salariale avec le transfert des agents et du personnel, puis forcément aussi à un transfert des biens qui doit s'accompagner lui aussi des transferts des emprunts qui vont avec. Donc, c'est un compte administratif qui s'inscrit dans la lignée des années passées, sur lequel on a du mal à voir les effets de la mise en place de la nouvelle organisation territoriale. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Pardon. Jeanne Zerner. À toi. »*

Mme ZERNER. - *« Monsieur le Maire, chers collègues. Je vais dire simplement quelques mots, quelques remarques au nom du groupe Front de Gauche Communistes Ensemble et Citoyen sur le compte administratif. Ainsi que l'a dit l'ensemble des interventions avant moi, cette année, la tâche ne nous est pas facilitée en raison de la création du T12 en janvier 2016, l'un des territoires métropolitains, il faut quand même le rappeler, le plus important en nombre d'habitants, en nombre de communes et la mise en œuvre a été si lourde à démarrer qu'elle a généré d'importants flux financiers, donnant effectivement l'impression que la Ville a contracté plus de dépenses et obtenu plus de recettes. Alors que désespérément et malgré des dotations budgétaires d'État et donc des recettes réelles toujours en baisse, la ville s'est attachée à gérer ses fonds avec la plus grande rigueur, maîtrisant ses dépenses jusqu'à la limite du raisonnable. Et il nous semble qu'il faut aujourd'hui tirer la sonnette d'alarme. La maîtrise des dépenses de personnel nous a amenés à un point de rupture où si nous allons plus loin, nous risquons de mettre en danger à la fois les conditions de travail des personnels et notre capacité à réaliser notre politique municipale. J'insiste tout particulièrement sur les conditions de travail des personnels. On nous a présenté en début de semaine le plan de prévention des risques RH, ce n'est pas pour rien. C'est parce qu'il y a un réel risque et que c'est des choses avec lesquelles il ne faut pas plaisanter et avec lesquelles aujourd'hui on est vraiment dans une situation tendue. Et je crois que ça doit être un des points vraiment de vigilance pour l'avenir. Et c'est vrai qu'il est nécessaire, ainsi que l'a suggéré le Maire d'ores et déjà, de travailler sans tarder à des restructurations profondes de notre fonctionnement pour pouvoir poursuivre nos engagements et nos politiques solidaires. Parce que l'équipe municipale doit rester ambitieuse pour porter les valeurs sociales, culturelles, éducatives et écologiques de son programme Ivry au Cœur, alors même que la marge de manœuvre se réduit d'année en année. C'est un combat que nous menons et auquel nous ne sommes pas prêts de renoncer. Mais l'avenir est sombre et les propositions annoncées du gouvernement Macron ne sont pas pour l'éclairer. C'est pourquoi, plus que jamais, nous aurons à Ivry à résister pour le bien commun, pour tous les citoyens, usagers et personnels communaux, de toutes conditions et dans tout leur quotidien. Et j'insiste une fois encore sur les personnels communaux. Je crois que vraiment il y a urgence aujourd'hui. Ça ne plaît pas toujours que je dise ça, mais je crois qu'aujourd'hui, on ne peut pas l'ignorer.*

Je dirais un petit mot supplémentaire sur la commission moyens qui permet effectivement en amont d'examiner les enjeux du compte administratif. Certes, le compte administratif n'est pas lui-même présent à la commission moyens parce qu'effectivement, le temps est juste, mais il n'y a pas juste des notes de synthèse. Il y a pas mal de documents. Il y a quand même de quoi se faire une idée très précise, avec des montants. Même si ce sont des montants synthétiques, ça reste quand même quelque chose d'assez complet et je déplore ici que malheureusement, la commission moyens draine très peu d'envies manifestement puisque fort peu des élus, membres de la commission, y participent. Et je dis ça tous azimuts. Ça ne s'adresse pas spécialement à l'opposition, même si, voilà. Et je salue d'ailleurs au passage l'extrême régularité de l'Alternative pour Ivry qui effectivement ne rate quasiment jamais aucune séance. Et je vous avoue que c'est quand même un réconfort. Mais j'insiste, y compris en face de moi. Je vois que Pierre Chiesa, tu t'es beaucoup penché sur le sujet. Tu t'y serais penché avec les documents de la commission moyens dont tu es membre et on aurait vu ça ensemble. Je pense que tu aurais eu d'autres éléments que tu aurais eu que tu n'as donc pas pu avoir. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Jeanne Zerner est une vilaine provocatrice et du coup, elle a suscité chez Sandrine Bernard un désir profond d'intervention. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Non, ce n'est pas de la réponse à Jeanne Zerner, parce que j'y vais aussi souvent que je peux, pas à chaque fois, mais régulièrement, à la commission. Et c'est la raison pour laquelle elle visait de manière globale les élus et pas forcément les élus du groupe Socialiste. Non, simplement, j'avais oublié d'exprimer quelque chose. Au regard des documents nombreux qui nous sont fournis et de leur qualité, ce n'est pas le travail de l'administration que je souhaite souligner ce soir. Je préfère le dire parce qu'on ne sait jamais dans la réponse qui sera faite. Je pense que c'est une décision politique que de faire en sorte que certains documents en particulier parviennent plus en amont aux membres du conseil municipal. L'administration a fourni, en tout cas sur les parties de documents dont j'ai pu prendre connaissance sur ce conseil, un travail conséquent et considérable. Et au-delà du travail de présentation des enjeux qui est fait dans ces documents, c'est tout le travail quotidien des agents qui est mis en avant et qui est mis en valeur et ce n'est absolument pas ça que je tenais à souligner. C'est vraiment le fait qu'effectivement, déjà cinq jours à l'occasion de l'adoption du règlement intérieur, on avait souligné que c'était trop peu, d'une manière générale. Mais en particulier pour le budget prévisionnel et pour le compte administratif, il me paraîtrait important qu'on prenne la décision politique, que vous preniez la décision politique qu'ils nous parviennent plus en amont. »*

M. BOUYSSOU. - *« Après Sandrine Bernard, je vais peut-être passer la parole à Mehdy Belabbas qui avait quelques réponses aux questions posées. »*

M. BELABBAS. - *« Oui. Déjà vous remercier chers collègues de la bienveillance que vous avez à l'égard du travail qui est porté par l'adjoint aux finances et surtout par l'administration parce qu'effectivement, la rédaction du compte administratif est un travail colossal et c'est appréciable que ce travail soit salué tant par la majorité, ce qui est bien normal, mais aussi par les groupes de l'opposition.*

En ce qui concerne la mise à disposition des documents, cette complexité fait que malheureusement, parfois, nous avons des ajustements de dernière minute à opérer et c'est ce qui fait que parfois jusque dans la dernière ligne droite, les 15 ou les trois dernières semaines, il y a des modifications parfois marginales, parfois un peu moins, parce qu'on a des

notifications qui n'arrivent pas, on a des calculs à réaliser qui sont influencés par nos liens notamment financiers avec le Territoire. Bref ! Il n'y a pas de volonté politique de ne pas mettre à disposition de l'opposition, je tiens à l'affirmer ici devant l'ensemble du conseil municipal, de dissimuler des documents ou quoi que ce soit. Nous tâcherons et j'essaye de le faire, de mettre un maximum d'informations à la disposition des groupes d'opposition. Je suis le plus souvent aussi disponible pour l'ensemble des membres du conseil municipal pour répondre à vos interrogations et à vos questions et tenir à votre disposition les éléments que vous jugeriez utiles d'avoir en vue de nos débats en assemblée. Nous regarderons effectivement s'il est possible de faire mieux l'an prochain. En commission municipale, celle qui a eu lieu le 8 juin dernier, c'est-à-dire il y a près de trois semaines, les documents qui étaient fournis étaient largement de nature à vous éclairer. Le document qu'on fournit ce soir, ici en séance, contient toutes les lignes budgétaires, ce qu'on appelle les SDG, ligne par ligne, section par section. Mais le document de synthèse de l'administration qui est quand même assez dense, ce n'est pas une synthèse en trois pages, mais éclaire, je pense, largement et de façon tout à fait transparente l'exécution des dépenses et des recettes de la collectivité.

Pour répondre aussi à cette question de transparence dans la gestion, vous le savez, on travaille depuis maintenant quelque temps à un dispositif d'open data, de mise à disposition massive d'informations, notamment d'informations budgétaires. La loi aussi nous contraint aujourd'hui à le faire, mais nous avons déjà entamé ce travail. C'est une réflexion qu'on mène avec ma collègue Séverine Peter dans le cadre de la nouvelle architecture du site internet de la Ville. J'espère que prochainement, en tous les cas, un certain nombre d'informations seront à disposition des Ivryennes et des Ivryens, des informations financières avec des données brutes qu'il faudra traiter, mais qui seront tout à fait nombreuses et transparentes. Et ça permettra aussi d'éclairer les groupes de l'opposition si c'était nécessaire. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Belabbas. De toute façon, je crois que les débats politiques autour de ce point, je ne sais plus qui le disait, je crois que c'est Sandrine Bernard, ont eu lieu au moment de l'adoption du budget. Là, on rend compte des différences qu'il peut y avoir entre le budget initial qui a été voté et sa mise en exécution. Mais je rejoins ce que dit Mehdy Belabbas. Je pense que les documents de synthèse qui sont fournis par l'administration dans le cadre de la préparation des commissions municipales traduisent de manière, certes simplifiée, mais me semble-t-il plus accessible, surtout quand c'est assorti d'explications et que très honnêtement, je vais faire un aveu ce soir au conseil municipal, j'avoue bien qu'étant maire d'Ivry et j'ai honte de l'afficher devant vous de cette façon, et j'ai été adjoint aux finances en plus, mais je crains de n'avoir jamais regardé, comme le disait Mehdy Belabbas, l'ensemble des SDG pour vérifier si les notes de synthèse et les tableaux de chiffres condensés qui sont fournis par l'administration traduisent... toi, tu le fais, Mehdy Belabbas, mais c'est bien. C'est la jeunesse et tu as encore de bons yeux. Mais voilà, c'est quand même des documents réglementaires, qui doivent être remis au contrôle de la légalité, mais qui du point de vue de la vision politique et de la réalité de ce qu'est l'exécution de notre budget, il faut quand même être sacrément expert en la matière pour les avoir. Mais j'entends aussi le besoin des conseillers municipaux d'avoir les choses plus tôt et si on peut le faire, on le fera bien volontiers. Mais je crains que ça ne vous soit pas d'une très grande utilité. Mais ceci dit, le message est entendu et nous ferons effort pour y répondre. Je vais maintenant passer la présidence à Romain Marchand, parce que je ne peux plus rester parmi vous. Non, tu fais tous les points parce qu'après, je me perds. »*

LE CONSEIL,

B/ DESIGNE M. Romain Marchand comme président de séance pour l'examen des comptes administratifs 2016 de la Ville.

(unanimité)

Passage de la présidence à Romain Marchand

(Monsieur BOUYSSOU sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).

M. MARCHAND. - « *Alors, donc je fais l'exercice chaque année, mais comme je ne le fais qu'une seule fois par an et qu'à chaque fois, il se passe douze mois entre les deux, il faut réapprendre à chaque fois. Nous allons donc mettre aux voix le compte de gestion du comptable public 2016. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Je vous remercie.*

M. MARCHAND met aux voix

LE CONSEIL,

A/ ARRETE les comptes de gestion du comptable public 2016 relatifs aux :

Budget principal

Budget annexe du chauffage urbain

Budget annexe de la restauration municipale

Budget annexe de l'aide à domicile

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy

(35 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

Pour le compte administratif 2016,

M. MARCHAND met aux voix

LE CONSEIL,

/ARRETE les comptes administratifs 2016, concernant:

le budget principal,

B1/ Le budget principal.

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

Le budget annexe du chauffage urbain,

B2/ Le budget annexe du chauffage urbain.

(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

Le budget annexe de la restauration municipale,

B3/ Le budget annexe de la restauration municipale.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

Le budget annexe de l'aide à domicile,

B4/ Le budget annexe de l'aide à domicile.

(unanimité)

Le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique,

B5/ Le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique.

(unanimité)

Le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile,

B6/ Le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

(unanimité)

Le budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy.

B7/ Le budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

Donc, le compte administratif 2016 est adopté et nous pouvons rappeler Monsieur le Maire qui doit être quelque part en embuscade ou pas. C'est lui qui présente le point suivant, donc... »

Reprise de la présidence par Monsieur le Maire

M. BOUYSSOU. - *« Tout a été adopté. Merci de la confiance que vous nous avez témoignée en votant ce compte administratif. »*

C) MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Changement de rattachement de l'Office Public de l'Habitat d'Ivry-sur-Seine

Rapporteur : Philippe Bouyssou

M. BOUYSSOU. - *« Il me revient de rapporter sur le point suivant concernant la Métropole du Grand Paris et le rattachement de l'Office Public de l'Habitat d'Ivry-sur-Seine au territoire T12, Grand-Orly Seine Bièvre. Je profite de l'occasion pour saluer la présence dans la salle de représentants du syndicat CGT des personnels de l'Office qui vous a accueilli ce soir avec un tract à l'entrée du conseil municipal, faisant état de manière, à mon sens, tout à fait judicieuse des craintes légitimes que peuvent ressentir aujourd'hui les personnels des offices publics de l'habitat par rapport à l'avenir de ces outils publics que demeurent les offices publics de l'habitat. Alors, je ne serai pas trop long. Je n'ai pas préparé d'intervention écrite, donc je vais essayer de ne pas trop m'embrouiller.*

Comme vous le savez, la loi Maptam prévoit que l'ensemble des offices municipaux rattachés à des collectivités municipales doivent être, à compter du 31 décembre prochain et du 1^{er} janvier, rattachés au nouveau territoire EPT. C'est le cas dans tout le périmètre de la Métropole du Grand Paris. Face à cette obligation, alors je note d'ailleurs que dans le débat législatif, ça va faire plaisir à mes amis socialistes, Luc Carvounas avait à l'époque présenté un amendement dans le cadre de la loi Maptam pour permettre que les offices publics de l'habitat dépassant les 5 000 logements restent rattachés aux communes. Et malheureusement, cet amendement, qu'on avait été nombreux à soutenir, notamment du côté de la Fédération des offices, n'avait pas trouvé de majorité pour être adopté. C'était dans une séance nocturne, enfin un truc un peu underground et on le regrette bien parce que sinon, on ne serait pas obligé de voter ça. Donc, le Préfet de toute façon ne nous laisserait pas le choix, même si nous décidions sur une telle démarche d'être récalcitrant, il convient que l'ensemble des villes ayant un office public de l'habitat rattaché à la commune délibère de manière convergente pour que le territoire puisse à son tour délibérer pour l'intégration et le rattachement des sept ou huit offices publics de l'habitat qui existent sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Et si de toute façon nous ne le faisons pas, le Préfet pourrait le faire d'autorité. Donc, on a préféré travailler là-dessus et permettre aux conseillers municipaux d'avoir un débat et une prise de position sur ces sujets. La deuxième remarque que je voulais faire, c'est qu'au moins, a échappé à la loi Maptam l'obligation de fusion de ces offices. Il en a été question à une époque. Il avait été question que l'ensemble des offices rattachés à un même territoire ait l'obligation de fusionner. Ce n'est plus le cas. Là, il y a eu un amendement à la loi qui a été accepté, donc c'est une bonne chose. La dynamique qu'on a engagée, unanime avec l'ensemble des présidents d'offices du Territoire, c'est de maintenir, au maximum que la loi nous le permet, le rattachement des offices aux entités municipales. C'est-à-dire que nous allons, c'est dit d'ailleurs dans l'exposé des motifs, on va avoir d'ici quelque temps, mais au sein du territoire, mais il faudra qu'on en discute ici sous un format d'information, parce que vous savez qu'on est attentifs à ce que, même si le Territoire est compétent sur un certain nombre de choses, il convient que nous informions régulièrement le conseil municipal de ce qui s'y passe et nous avons d'ailleurs, à cet effet, mis en place une commission ad hoc pour que le lien et la transparence soient totalement assumés. Le conseil de territoire aura à désigner dans les prochains mois les nouveaux membres des conseils d'administration des offices publics de l'habitat. Et le collège élu devra être constitué exclusivement d'élus territoriaux. Nous allons pouvoir préserver en sus des élus municipaux, mais en les désignant dans le collège des personnalités qualifiées. Donc, les représentations politiques que nous avons décidées au début de cette mandature vont devoir, pour certaines, être bougées et il faudra qu'on ait ensemble des temps de réflexion et de négociation pour pouvoir opérer cette chose, de telle sorte que ce soit bien sous le contrôle du conseil municipal.

Donc, je disais, l'ensemble des présidents d'offices sont d'accord pour maintenir les offices en lien avec les collectivités locales et en lien avec les municipalités. La loi permet aux municipalités de continuer l'ensemble des soutiens financiers et des aides publiques à ces offices. Ces aides publiques transiteront désormais, pour une part d'entre elles, par le FCCT, dont Mehdy Belabbas nous a parlé tout à l'heure, le fameux fonds de compensation des charges transférées. Donc, il y aura une navette du conseil municipal vers le FCCT. Mais pour un certain nombre d'aides directes, notamment ce que nous avons décidé dans cette assemblée communale concernant le plan de consolidation de la CGLLS, les financements

pourront continuer à transiter par le conseil municipal qui continuera donc à en être informé et à pouvoir suivre les choses.

Dernier mot que je voulais dire sur le sujet, c'est que le choix qu'on fait ce soir n'est pas un choix anodin. D'autres villes ont fait d'autres choix. Certaines communes, qui se retrouvent en situation minoritaire politiquement au sein des territoires auxquels elles ont été intégrées, ont pour partie d'entre elles préféré faire le choix de créer des sociétés d'économie mixte pour gérer le patrimoine des anciens offices communaux et pour permettre de garder un lien avec la politique de peuplement de leurs patrimoines sociaux, ce qui peut tout à fait s'entendre. Mais le risque de ce choix, c'est de faire disparaître de manière définitive les derniers outils publics de production et de gestion du logement social. Et il y a un véritable enjeu politique autour de ça. J'évoquais tout à l'heure les personnels. Il faut savoir aussi depuis bien longtemps, les personnels des offices ont perdu leur statut de fonctionnaires. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le grade de fonctionnaire au sein des offices publics de l'habitat est en voie d'extinction. Toutes les nouvelles recrues, tous les nouveaux recrutements auxquels il a été procédé sont maintenant des salariés de droit privé répondant aux règles classiques du droit privé. Et au fur et à mesure des départs à la retraite, il n'y a plus de fonction publique au sein de ces offices, mais qui restent malgré tout, de par leur rattachement à des institutions publiques et de par l'absence, l'impossibilité y compris d'avoir des capitaux privés dans les financements des offices, des outils publics de l'habitat. Et l'enjeu du vote qu'on va faire ce soir, c'est effectivement le transfert obligatoire, on n'a pas le choix, mais le statut public est maintenu et l'idée qui domine au sein du conseil de territoire de l'EPT 12, c'est la question de la coopérative des communes. Personne ne veut tordre le bras à personne et je dirais qu'il y a un climat de « non-agression », je le dis comme ça en mettant 10 000 guillemets autour du mot, entre les maires, qui fait que chacun souhaite conserver le lien de proximité avec les locataires, souhaite conserver une capacité d'accompagner la construction de logements neufs sur son territoire et c'est cet état d'esprit qui domine et il faudra être vigilant pour qu'il domine très longtemps. Alors, tout ça va ensuite être percuté par la loi égalité citoyenneté qui va rentrer à l'œuvre, mais qui n'intéresse pas que les offices, qui intéresse l'ensemble du logement social, notamment, mais on aura, j'espère, d'autres occasions d'évoquer ces sujets, avec les commissions intercommunales du logement, qui seront présidées par le président du conseil de territoire et par le Préfet, pour pouvoir mener des politiques d'attribution à des échelles territoriales, avec d'énormes complexités et avec surtout le risque de voir des territoires se vider de leurs habitants au profit d'autres territoires, au regard des contraintes créées notamment avec les nouveaux quartiers politique de la ville. Enfin, il y a une complexité très forte qui risque petit à petit de grignoter sur ce point les marges de manœuvre des communes pour avoir une vision plus macro, au-dessus du lot et à l'échelle territoriale. Donc, il y a de vrais dangers, mais je pense qu'on aura d'autres occasions de débattre de l'ensemble de ces questions. Voilà ce que je voulais vous dire sur le sujet. Y a-t-il des interventions ? Thérèse Pourriot. »

Mme POURRIOT. - *« Oui. Donc ce soir, on intervient dans la partie administrative directement, puisque c'est le rattachement à l'OPH. Mais vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, il y a de nombreux enjeux derrière cette opération. J'ai lu le tract qui a été distribué à l'entrée, donc le tract de la CGT et des personnels de l'OPH. Je peux comprendre leurs inquiétudes, parce qu'il y a quand même un point qui reste fort, important, donc il est acté que l'OPH reste proche des communes, mais il y a un point fort quand même qui est important, c'est la question des mutualisations de moyens qui peuvent être à la fois le pire et à la fois le meilleur. Et dans l'exposé que vous faites, on ne voit pas très bien. Moi, je pense que quand*

même l'union fait la force et que là, c'est quand même aussi une opportunité, je pense, pour notre OPH et sans doute les autres aussi, de développer différents projets, notamment dans le domaine de la construction durable, dans le domaine de l'amélioration isolation, etc., tout ce qui est autour du thermique, sans doute aussi de la réhabilitation, sans doute aussi sur les questions d'espaces verts, etc., d'avoir ensemble, collectivement, des projets, développer des projets, d'avoir un peu d'enthousiasme avec les personnels des OPH pour monter un certain nombre de choses sur ces sujets et de déborder un peu le cadre strict de la gestion d'un OPH et de l'attribution de logements, etc. Moi, je pense que là, c'est aussi un formidable atout. Tel qu'il est présenté, si j'étais personnel OPH, j'avoue que j'aurais beaucoup d'inquiétudes. Donc, je préfère voir les choses en positif plutôt qu'en creux et essayons de travailler sur tous ces projets qui pourraient être montés au niveau du territoire.

Et puis sur la question des attributions de logements, je ne suis pas sûre non plus que ce soit négatif que le peuplement, c'est un vilain mot, mais enfin que les attributions des logements se fassent à un niveau plus macro. On ne peut pas non plus, vous le savez, condenser l'ensemble de la population au même endroit, etc. L'histoire nous l'a dit, les études nous l'ont montré, etc. Je ne suis pas sûre que ça peut être aussi... dans la mutualisation des moyens, ça peut être aussi une mutualisation des études, des réflexions, etc., savoir comment on procède. Moi, j'avoue, j'ai plutôt envie de voir en positif, bien que je sois consciente des difficultés et des inquiétudes des personnels. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Ouarda Kirouane. »*

Mme KIROUANE. - *« Oui. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Ce soir, notre groupe Front de Gauche va voter une délibération que nous devons prendre, sinon il reviendrait au Préfet du département de prononcer par arrêté le rattachement de l'OPH d'Ivry au territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Elle nous est imposée par la loi, plutôt par plusieurs lois majeures, les lois Alur, Maptam, NOTRe et égalité citoyenneté qui tissent la toile d'un processus général de centralisation, d'éloignement des centres de décision et qui nous amènent à faire des choix importants pour l'avenir de l'OPH d'Ivry. Les 43 offices communaux présents dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris seront rattachés à leur territoire au plus tard le 31 décembre 2017. Pour le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, huit sont concernés pour un total de 27 671 logements, dont 6 351 pour l'OPH d'Ivry. Pour nous, l'outil stratégique du logement social doit rester aux villes. Le maintien des OPH au niveau municipal est une exigence que nous portons au travers d'une bataille politique dans nos villes, au sein du territoire et de la Métropole du Grand Paris. Malgré le rattachement imposé par la loi, les OPH comme outils publics et de proximité de l'habitat au niveau des villes doivent être préservés. Le rattachement n'est pas la fusion ni l'absorption. C'est la volonté affirmée par les présidentes et présidents des huit OPH de l'EPT, les maires des villes concernées et le président de l'EPT. Cette volonté de maintenir les OPH dans leur structure actuelle de proximité, car pour nous la proximité est un enjeu déterminant pour un service public de qualité, elle est d'affirmer que le territoire puisse constituer un point d'appui à la coopération, la mutualisation des ressources de chacun des offices tout en leur gardant leurs missions, leur identité et leur autonomie. Une première étape sera la désignation des conseils d'administration. Nous voulons y maintenir une gouvernance forte adossée à la représentation des conseils municipaux issus des élections. La logique de notre accord politique global à l'échelle du Territoire, à savoir notre coopérative des villes, préservant à chacun ses choix communaux, devra être mise en application pour la constitution des futurs conseils d'administration. L'EPT proposera 50 % des membres et la commune d'Ivry 50 %. Au-delà se*

posent, pour la ville et pour l'OPH, bien d'autres problématiques liées à ces lois en termes de compétences. Ainsi, celle de l'habitat transférée à la Métropole, le désengagement de l'État sur les aides à la pierre, la suppression du soutien du Conseil Régional à la construction et à la réhabilitation des logements sociaux, et entre autres, la maîtrise des attributions. Autant de questions sur lesquelles nous devons rester combatifs. Avec les évolutions institutionnelles à l'œuvre, il est important de réaffirmer nos valeurs, nos choix, nos volontés, d'autant que le contexte politique d'aujourd'hui et le programme annoncé du nouveau président de la République peuvent nous faire craindre de nouvelles mesures d'impulsion libérale en matière de logement et de fragilisation du logement social. Il n'y a d'ailleurs plus de ministère du Logement dans le Gouvernement.

Pour conclure, le groupe Front de Gauche votera cette délibération, mais restera vigilant et veillera à créer une réelle mobilisation sur cette question de l'avenir des OPH, avec l'idée de défendre notre bien commun, logement social et le parc de l'OPH d'Ivry. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Ouarda Kirouane. Madame la vice-présidente, Sabrina Sebaihi. »*

Mme SEBAIHI. - *« Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Cette question s'inscrit directement dans le sillage du dernier conseil municipal, au cours duquel nous avons traité des questions de transferts de compétences à l'Établissement Public Territorial. En ce qui concerne la politique de l'habitat, la loi NOTRE indique qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 et, pour les communes situées dans le périmètre de la MGP, à partir de l'adoption de la loi NOTRE et au plus tard au 31 décembre 2017, un OPH ne peut pas être rattaché à une commune si celle-ci est membre d'un EPCI compétent en matière d'habitat ou d'un Établissement Public Territorial, ce qui est le cas pour nous. Alors ici, on parle bien de rattachement et non pas, en tout cas pour l'instant, de mutualisation. Malgré tout, on peut comprendre les inquiétudes et en tout cas les incertitudes pour les agents des offices qui sont impactés par ce rattachement. Cette même loi précise que parmi les représentants de l'Établissement Public Territorial au sein du conseil d'administration de l'office figurent, dans une proportion d'au moins la moitié, des membres proposés par la commune de rattachement initiale, dès lors qu'au moins la moitié du patrimoine de l'office est située sur son territoire. Donc, cette modification institutionnelle est donc appelée à devenir une réalité à court terme et nous devons dès à présent nous atteler à désigner nos représentants au sein de cette instance. En ce qui concerne le groupe Europe Écologie Les Verts, en matière de logement, nous continuerons à porter nos convictions, en ce qui concerne en tout cas les attributions qui sont :*

- De rendre anonymes les dossiers pour mettre fin à toute suspicion de discrimination lors de l'attribution des logements sociaux.*
- De mettre en place des systèmes de cotation. Ce système permet de prioriser les demandes sur la base de critères tels que les revenus, l'ancienneté de la demande, la composition familiale ou encore la taille et l'état du logement occupé.*
- D'offrir une meilleure lisibilité des parcours locatifs et assurer une coopération renforcée entre les différents partenaires.*
- Et enfin faire des demandeurs de logement de véritables usagers participatifs. Les demandeurs d'un logement social ont le droit d'accéder à leur dossier afin de suivre son avancée et de connaître les délais d'attente moyens.*

Donc, nous continuerons à porter ces combats au sein de l'Établissement Public Territorial et on votera en faveur du rattachement de l'office à cet établissement. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« D'autres interventions ? M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Oui, c'est une délibération un peu particulière dans le sens où c'est un peu l'application de la loi. Nous devons rester attentifs sur ces dispositions, sur le transfert et surtout sur la mise en œuvre de la loi. Pour autant, on votera pour puisque c'est quand même un élément important. On restera vigilant sur les applications, sur le dispositif. C'est vrai que c'est toujours un peu dommage de voir une compétence s'éloigner un petit peu sur ces points-là, surtout en termes de gouvernance. En fait, c'est des points importants. Et en termes de gouvernance, en termes d'avenir, puisqu'après les échéances suivantes, on ne sait jamais ce que peuvent devenir les choses. On votera pour dans le sens où c'est la loi aussi qui nous l'impose et sur lequel nous devons rester en tant qu'élus municipaux vigilants dessus. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Vous avez totalement raison, M. Bouillaud. On peut s'inquiéter des échéances suivantes. Si les majorités se bouleversent au sein des EPT et que les principes coopératifs qui sont mis en œuvre aujourd'hui étaient remis en cause à un moment donné, tout ça pourrait changer et y compris les politiques en matière de logements sociaux et notamment de construction de patrimoine, d'entretien du patrimoine, de non-vente du patrimoine social, telle que nous la mettons en œuvre aujourd'hui au sein de l'OPH d'Ivry. Tout cela pourrait être remis en cause. Et je crois que le mot qui a été dit par tout le monde ce soir « vigilance » est tout à fait à propos. Juste un petit mot pour répondre à l'intervention de Thérèse Pourriot tout à l'heure. Moi, je ne suis pas opposé à ce qu'il y ait des mutualisations, des regroupements de services pouvant faire des économies d'échelles qui permettent d'améliorer la prestation en direction des locataires. Parce qu'on a bien conscience qu'aujourd'hui, il faudrait faire plus, notamment en termes de travaux d'entretien, en termes d'énormément de choses en direction des locataires. Et donc si on peut mettre en commun à plusieurs offices des outils communs sans remettre en cause les fondamentaux du statut des personnels de l'office, des offices, on n'est pas fermé à le faire. On avait d'ailleurs commencé à réfléchir sur ces questions avec les offices de Vitry et de Villeneuve-Saint-Georges pour regarder notamment sur des aspects très techniques d'ingénierie de pouvoir garder des compétences parce que le rythme de construction n'est pas forcément le même au même moment dans tous les offices. Donc, il y a besoin de conserver dans ce service public des compétences. On y avait réfléchi et le Territoire peut devenir un point d'appui qui nous permettra de faire ce genre de choses. Mais il y a aussi des études qui ont été conduites, notamment par la Fédération des offices, qui disent que le seuil d'efficacité pour un office public, c'est 5 000 logements. En dessous de 5 000 logements, il n'y a pas de seuil d'efficacité. Il y a des coûts de gestion qui sont très élevés. Mais de 5 000 à 10 000. Quand on passe ensuite l'étage des 10 000, il y a des coûts de gestion supplémentaires parce que l'ampleur du patrimoine le demande. Et du coup, je pense que les entités, telles qu'elles sont aujourd'hui, à l'exception d'un ou deux patrimoines plus modestes, notamment celui peut-être de Bicêtre qui est le plus petit des offices, pour tous les autres, les outils qui sont à disposition correspondent à la taille et aux besoins de fonctionnement de ces organismes. Donc, je pense qu'il ne faut pas non plus là-dessus se « faire des illusions ». Mais ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas avancer dessus.*

Donc, je vous propose de voter en vous remerciant pour vos interventions. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée. Et je passe la parole à Stéphane Prat pour le point suivant. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

C/ PREND ACTE des dispositions de l'article L.5219-5 VIII du code général des collectivités territoriales issu des dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et **DECIDE** le rattachement de l'Office Public de l'Habitat d'Ivry-sur-Seine à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. Ce rattachement prendra effet à compter du 31 décembre 2017.

(42 voix pour et 3 abstentions : M. ALGUL, Mmes SIZORN, MACEDO)

D) FINANCES

Stationnement payant

Modification des tarifs sur voirie et mise en place de nouveaux dispositifs
Convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)
pour la notification des forfaits de post-stationnement (FPS)

Rapporteur : Stéphane Prat

M. PRAT.- *« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Au 1^{er} janvier 2018, la réforme du stationnement payant sur voirie entrera en vigueur sur le territoire communal. Pour rappel, cette réforme prévoit la dépenalisation et la décentralisation du stationnement payant et nous impose par là même d'en redéfinir les tarifs. Cette question de la grille tarifaire qui vous est soumise ce soir a fait l'objet d'un débat à deux reprises au sein de la commission développement de la Ville en 2016.*

Les dispositions de cette réforme inscrites aux articles 63 et 64 de la loi Maptam (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), promulguée le 27 janvier 2014, consacrent la dépenalisation des règles relatives au défaut ou à l'insuffisance de paiement du stationnement. Concrètement, ne pas payer le tarif horaire du stationnement ne sera plus considéré comme une infraction pénale, avec pour conséquence la disparition de l'amende de 17 euros pour défaut ou insuffisance de paiement. Il appartiendra aux communes de faire payer une redevance d'occupation de l'espace public appelée « forfait post-stationnement », FPS. Le conducteur aura désormais le choix entre s'acquitter immédiatement de sa redevance de stationnement à l'horodateur ou le faire plus tard, sous la forme de ce FPS, dont le montant ne pourra excéder celui de la durée maximale de stationnement qui varie généralement entre 2 et 10 heures. Le montant de ce forfait doit inciter les automobilistes à payer leur redevance dès le début de leur stationnement. Afin de répondre à notre capacité d'investissement en matière d'amélioration de l'espace public et s'aligner sur la moyenne des villes de la région, nous proposons de le porter à 25 euros.

Il sera toujours possible de contester à posteriori et pour ce faire, l'usager devra déposer un RAPO, c'est-à-dire un recours administratif préalable obligatoire, dans le mois qui suit

l'émission du forfait post-stationnement. Pour ce qui est du traitement des RAPO, nous proposons de passer un marché afin que cette démarche n'ait aucune incidence en matière de ressources humaines. C'est ici également un important transfert de l'État vers les collectivités territoriales. L'État met à disposition des collectivités, moyennant paiement, les services de l'ANTAI, c'est-à-dire l'Agence nationale pour le Traitement Automatisé des Infractions, pour la notification des FPS aux usagers par courrier et leur encaissement. Dans tous les cas, l'ANTAI procède comme aujourd'hui au recouvrement forcé si nécessaire, à savoir pour un FPS resté impayé après trois mois, avec une majoration prélevée par l'État à hauteur de 50 euros.

Sur le plan local, notre politique volontariste avec la mise en œuvre du stationnement payant sur la quasi-totalité du territoire ivryen nous a déjà permis de réduire la place de la voiture dans l'espace public. L'objectif principal de la réforme est double : améliorer la qualité de l'air et rééquilibrer le rapport entre modes de transport alternatifs et utilisation individuelle de la voiture. Le montant de la redevance de stationnement devra être fixé à ces fins. En effet, un véhicule reste en moyenne 80 % du temps en stationnement et cette immobilisation occupe environ 10 m² d'espace public. De plus, avec le développement des parkings en ouvrage et/ou mutualisés, nous allons franchir une nouvelle étape qui permettra un réel désengorgement de certains quartiers du stationnement anarchique (proposition 61 de notre programme Ivry au Cœur). Enfin, autre mesure pour limiter le recours à l'usage de la voiture individuelle, notre politique émergente en ce qui concerne l'auto-partage, le développement des politiques liées aux mobilités actives (marche à pied et vélos), ainsi que naturellement la poursuite d'une plus grande offre de transport en commun dans les prochaines années.

La poursuite de cette politique globale est subordonnée à des modernisations et des ajustements : la mise en place d'un barème tarifaire de stationnement ainsi que le FPS seront désormais établis et contrôlés par les conseils municipaux et pourront donc s'adapter au plus près des réalités locales. Ici se situe pour nous la garantie que son montant ne sera pas fixé arbitrairement, mais dépendra du contexte ivryen. De plus, la mise en œuvre de cette politique nous oblige à développer des paiements avec les nouveaux moyens de communication que nous possédons tous dans nos poches, applications via smartphones ou numéros courts. Enfin, l'expérience européenne nous prouve que la mise en place de la dépenalisation a permis de doubler l'efficacité du stationnement. Celui-ci reste en effet le levier le plus important en matière de meilleur partage de l'espace public. Pour toutes ces raisons, chers collègues, je vous invite à vous prononcer en faveur de cette délibération et je vous en remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Stéphane Prat. La parole est à qui la demande sur ce sujet hautement important. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, rebonsoir. Nous sommes très favorables aux propositions qui sont faites ce soir, à l'ensemble du travail qui a été réalisé dans le cadre de la dépenalisation du stationnement et notamment la très bonne nouvelle de la mise en place du paiement par téléphone et applications, qui permettra d'ajuster le paiement du stationnement en fonction de son besoin, en fonction du temps occupé sans chercher de la petite monnaie ou courir après les équipements qui fonctionnent. Donc, c'est une très bonne nouvelle que cette modernisation, même si elle est un peu tardive, mais elle est appréciable.*

Nous n'avons pas de commentaires à formuler sur les tarifs qui sont choisis. Le tarif de 25 euros pour le forfait, le FPS, pourquoi pas. Il est à peu près au cœur des pratiques des autres communes alentours et il correspond au coût de la réforme. Simplement deux

commentaires complémentaires par rapport à ce qui a été dit par Stéphane Prat. Le premier concerne - alors, il faudrait que je ressorte mon rapport, ce serait plus simple - les modalités qui sont étudiées pour la gestion de ce stationnement payant. Le recours à l'ANTAI nous paraît opportun. À l'image du Trésor Public pour les prestations périscolaires, la délégation de la facturation de ce FPS aux usagers est une bonne chose. Par contre, nous ne comprenons pas tellement l'intérêt de l'externalisation du RAPO puisque, selon nous, les personnels sont parfaitement qualifiés pour gérer les contestations éventuelles qui peuvent venir des usagers. Donc ça, c'est la première remarque. La seconde concerne les moyens de la collectivité pour mettre en œuvre cette démarche. Il y a un an et demi à l'occasion du conseil municipal de l'opposition, nous avons proposé d'attribuer au personnel municipal les pouvoirs de police administrative pour faciliter leur action quotidienne, pas seulement en matière de stationnement, mais pour tout ce qui concerne le respect de l'espace public. Et en l'occurrence sur ce sujet, la disposition de ces pouvoirs-là, de ces compétences-là, aurait permis, d'une part, de mettre en œuvre cette réforme de manière moins couteuse pour la ville, mais aussi pour l'usager, et puis d'autre part, de manière beaucoup plus simple. Donc, c'est l'occasion de rappeler l'existence de cette délibération qui avait été adoptée et qu'il serait utile de déployer.

Plus largement, nous aimerions qu'une commission municipale soit de nouveau consacrée, il y a déjà eu ce débat-là, au stationnement payant d'une manière globale sur la ville, pour faire un bilan et étudier les zones qui ne sont pas encore soumises au stationnement payant et dans lesquelles les Ivryens subissent les contrecoups de ce fonctionnement qu'il s'agisse du stationnement sauvage, des véhicules ventouses ou tout simplement des véhicules qui se stationnent correctement, mais qui viennent dans leur secteur augmenter la demande en stationnement parce qu'ils s'éloignent des zones payantes. Et cela rend le quotidien des Ivryens dans ces quartiers-là très difficile et c'est un sujet qu'il nous faudrait aborder plus largement à l'échelle de toute la ville, puisqu'il y a encore quelques quartiers qui sont concernés. Vous me direz avec justesse qu'une fois que nous aurons abordé l'ensemble de la ville, il faudra traiter les zones périphériques avec les villes voisines, mais ce sera un sujet ultérieur. Merci pour votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Sandrine Bernard. Olivier Beaubillard. »*

M. BEAUBILLARD. - *« Chers collègues, Monsieur le Maire. Alors encore une fois, il nous apparaît que c'est l'État qui se désengage et transfère des compétences nouvelles aux collectivités territoriales sans accompagnement financier. Alors au regard des baisses de dotations de l'État ces dernières années, ce sont au bout du bout, encore, les services publics locaux et leurs usagers qui seront pénalisés. Derrière les questions de stationnement, il y a la voiture industrielle et ce qu'on mène de ce point de vue-là, principalement la lutte contre le réchauffement, l'émission de CO₂ et autre. On voit la pollution ces jours-ci sur la région de l'ozone. Au-delà du transfert d'ailleurs, nous ne pouvons que regretter le manque d'engagement de l'État sur ces enjeux, les enjeux environnementaux, notamment la question cruciale des déplacements alors qu'effectivement, l'urgence est bien là. Où en est la recherche et l'investissement public pour le développement des transports individuels propres ? Où en est le développement des transports en commun, les mobilités douces, dans l'ensemble du territoire francilien ? Et on pense là à l'augmentation tout à fait récente par Valérie Pécresse et la Région du Pass Navigo qui va complètement au contraire d'une gestion comme ça, ambitieuse, dans tous les cas des déplacements sur l'Ile-de-France.*

Ceci étant dit, quelques remarques sur les délibérations qui nous sont proposées. Sans doute, cette compétence nouvelle permettra d'intervenir plus finement sur la gestion du stationnement. Nous sommes évidemment plus que favorables à son maintien en régie et regrettons d'ailleurs que d'autres en profitent pour privatiser ce service. Il faut d'ailleurs à cet égard être plus que vigilants. La réorganisation des compétences issue des lois Maptam et NOTRe ne doit pas être l'occasion d'une privatisation de plus en plus accrue des services publics. Nous approuvons également les tarifications proposées. L'augmentation des tarifs se justifie par le besoin de financement de ce nouveau service et le fait également que les tarifs de stationnement n'ont pas bougé depuis 15 ans, mais aussi pour l'efficacité du dispositif sur la base d'un bilan des pratiques. La tarification spéciale en direction des professionnels est un levier intéressant. Par exemple, les 30 minutes gratuites pour les professionnels de soins à domicile. On sent vraiment que ces différentes tarifications, par contre, devront être suivies finement et je ne doute pas qu'au vu du sérieux du travail des services et en particulier qui se voit à travers le rapport qui nous est présenté, ce suivi fin de l'évolution du stationnement et des tarifications à Ivry sera présent.

Enfin, il est clair que le stationnement payant doit continuer à s'inscrire dans un cadre de politique publique. Il n'est pas une rente, mais bien un levier pour dissuader l'usage de la voiture et faciliter les déplacements de tous. En ce sens, il est complémentaire de nos orientations municipales en matière d'espace public, d'aménagement, de transport collectif et de mobilité douce. Donc, le groupe Front de Gauche votera cette délibération, en particulier celle relative aux tarifications du stationnement des voitures à Ivry et au recours à l'Agence Nationale pour le Traitement Automatisé des Infractions. Nous continuons la recherche, si j'ai bien compris, pour le traitement des RAPO et pour la consultation par téléphone. »

M. BOUYSSOU. - *« Après Olivier Beaubillard, je n'ai plus d'inscrits. M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération intéressante puisque c'est vrai qu'on a eu la présentation en commission développement de la ville, notamment l'ensemble du système de fonctionnement qui allait être mis en place. En plus, c'est une réforme qui permet aussi de renforcer un peu l'autonomie des collectivités territoriales dans le sens où elle permet de décider du tarif qui sera appliqué en termes d'occupation du domaine public. Donc ça, c'est un point intéressant sur lequel on a eu une présentation assez détaillée et très claire en commission. Ce qui me dérange un peu plus dans cette délibération, c'est concernant les tarifs de parking. Puisque c'est vrai qu'on avait eu une autre commission il y a un an, pour être présent en commission, sur l'ensemble de l'application des tarifs en zone verte, en zone orange, sur lequel j'avais aussi constaté que là il y avait plus de difficultés de compréhension, mais aussi certains élus découvraient un peu comment ça fonctionnait. Ils n'avaient pas toujours la connaissance des tarifs qui étaient appliqués, des fonctionnements, la différence entre le tarif orange et le tarif vert et on était resté sur une commission il y a un an dans laquelle il n'y avait rien de décidé. J'avais entendu quand même, durant cette commission, des interventions où certains disaient qu'il fallait être contre la voiture, qu'une deuxième voiture, c'était impensable. Alors, je pense qu'il y a quand même des foyers qui ne choisissent pas forcément de n'avoir qu'une seule voiture et s'il y a deux voitures, s'ils ont un enfant qui a 18 ans ou 20 ans, il a aussi sa voiture, donc ça peut arriver d'en avoir trois. Je suis d'accord sur le fait qu'aussi, les moyens de transport peuvent se développer en Ile-de-France et on peut renforcer. Donc, c'est vrai que quand on doit aller travailler un peu en seconde couronne, il y a la nécessité de prendre la voiture. Et on était resté sur ce point-là, sans pour autant de décisions qui étaient prises. Et c'est vrai que dans le cadre de cette*

délibération, je constate ce soir qu'il y a une partie des tarifs qui ont augmenté, peut-être légèrement, mais ça, ça n'avait pas été forcément réabordé lors de la dernière commission. Et l'autre point, c'est la mise en place de la carte de résident qui devient payante. Je découvre ce point-là. C'est vrai qu'on l'avait abordé il y a un an. On ne l'avait pas réabordé il y a 15 jours. Ce n'est peut-être pas une somme élevée, mais c'est quand même assez symbolique de la transformer en payant, parce que je ne vois pas forcément de dérives sur ce point-là. Surtout que le tarif de 10 euros, même pour deux ans, c'est quand même une modification importante en termes d'approche. C'est vrai que j'avais une carte de résident, qui est maintenant périmée, mais parce que je n'utilise plus le parking extérieur. Mais c'est vrai que ça peut poser la question à pas mal d'habitants de savoir si oui ou non ils vont acheter une carte en termes de régulation de transport. Je pense qu'il y a quand même aussi un travail important à réaliser sur le stationnement plus sauvage, qu'on constate toujours. Même moi, quand je vais sur Ivry Port notamment, quand je vais courir, notamment le week-end. Donc ça, c'est quand même un point important, mais voilà. Je suis un peu gêné de retrouver cette évolution tarifaire. On en avait parlé un petit peu, mais en lien avec l'occupation du domaine public, mais pas en lien..., pas de manière aussi importante. Je vous remercie. »

M. PRAT. - « Je vais peut-être vous répondre tout de suite sur cette question. En fait, en 2016, quand on avait décidé en commission développement de la Ville de revoir la grille tarifaire du stationnement payant, c'était un choix et c'était outre le fait que cette réforme allait entrer en application au 1^{er} janvier 2018. C'est-à-dire qu'on n'était pas sûrs encore, dans la mesure où il y allait avoir des élections, etc., que cette réforme allait rentrer en application. Donc, on avait fait tout ce travail en commission développement la Ville, souvenez-vous, avec l'augmentation effectivement à 1,50 euro de l'heure, avec la mise en place de la carte payante à hauteur de 5 euros, ce qui permet de couvrir uniquement les frais de fabrication de cette carte-là. Donc tout ce travail, vous ne pouvez pas le découvrir dans la mesure où on l'a fait ensemble seulement il y a un an. Et donc, quand on a eu confirmation que la réforme rentrerait bien en application au 1^{er} janvier 2018, en fait, on a accroché toute cette question de la tarification avec le décret d'application de cette loi. Il n'y a pas de loup. La grille tarifaire, on l'avait vue il y a un an, sauf qu'on ne l'avait pas mise en application puisqu'on voulait faire d'une pierre deux coups. Ok. Sur les autres questions, je ne sais pas si... Philippe Bouyssou ? »

M. BOUYSSOU. - « Il y a encore des inscrits. Saïd Hefad. »

M. HEFAD. - « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les citoyens. À partir du 1^{er} janvier, dans le cadre de la loi Maptam, la réforme du stationnement payant va être mise en place. Elle implique un transfert de l'État vers les collectivités territoriales, sans compensation financière, de la gestion de la politique de stationnement, cette nouvelle nous étant présentée comme un véritable outil stratégique pour les communes au profit de la mobilité durable. Nous partageons, bien entendu, l'impératif de la nécessité de réduire l'impact de la voiture sur la qualité de vie de nos concitoyens et sur notre environnement. S'il est important de réduire l'impact de la voiture sur notre mode de vie et d'apporter des réponses au défi de la question environnementale, il est également important de ne pas oublier que nombreux sont ceux qui dépendent de leur voiture pour se rendre au travail ou pour assumer les obligations du quotidien. Les difficultés de stationnement à Ivry augmentent et sont source de nuisances. Force est de constater que les modalités actuelles du stationnement payant ne permettent pas un stationnement fluide et suscitent le mécontentement de nombreux Ivryens. Il était nécessaire d'en modifier les modalités. CCI n'a

jamais été favorable à la politique de stationnement payant actuelle. En 2009, nous avons d'ailleurs fait signer sur Ivry une pétition contre les conditions du stationnement payant de l'époque et demandant la modification du système de tarification du stationnement à Ivry. Nous avons recueilli de nombreuses signatures. En effet, pour beaucoup d'habitants qui subissent les effets de la crise économique et de l'augmentation de la plupart des tarifs dans nos services, les tarifs du stationnement payant sont trop élevés et les modifications qui nous sont proposées aujourd'hui vont encore en augmentant le coût. Ce stationnement payant peut être vu comme un nouvel impôt et il est d'ailleurs, j'en suis certain, perçu comme tel par beaucoup d'entre vous, un impôt stationnement qui affecte le budget de nos concitoyens. Nous regrettons que les Ivryennes et les Ivryens aient à payer le fait qu'Ivry soit devenue une ville tampon et que nos habitants pâtissent du coût exorbitant du stationnement à Paris et de l'importante offre de transport en commun sur notre ville.

Par ailleurs, ce stationnement payant représente un risque pour la survie des commerces de nos quartiers. Nos commerçants notamment en centre-ville pâtissent de cette situation et connaissent d'importantes difficultés et une baisse de fréquentation de leur commerce. Pour soutenir nos commerces de proximité et pour ne pas impacter davantage le budget des Ivryens, nous pensons qu'il faut penser une autre alternative à ce stationnement payant. C'est ainsi que depuis dix ans, nous demandons la création de zones bleues dans les rues les plus commerçantes et à proximité des services. La zone bleue éviterait la pénalisation constante et excessive des automobilistes qui se sont garés pour effectuer une course de 10 ou 15 minutes. Cette zone bleue qui nécessite simplement d'être en possession d'un disque de stationnement permettrait d'améliorer la fluidité du stationnement dans ces rues, avec un fort taux de fréquentation et éviterait aux Ivryens et à ceux qui viennent sur notre commune d'être obligés de payer lorsqu'ils stationnent pour une courte durée. En cas d'abus ou de non-respect des conditions d'utilisation, une sanction et une contravention de première classe peuvent être délivrées. L'expérimentation en zone orange, donc payante, d'une courte période de stationnement gratuite autour de l'avenue Maurice Thorez nous semble insuffisante. Toutefois, nous serons attentifs aux résultats de cette expérimentation.

Une autre nouveauté de cette réforme du stationnement est l'instauration d'un forfait post-stationnement que l'on nomme FPS. Je vous prie de m'excuser. Nous sommes plutôt en accord avec le choix qui a été fait d'un FPS unique sur la commune. En plus d'une plus grande clarté sur le territoire, il a par exemple le mérite de ne pas surtaxer les propriétaires des véhicules les plus anciens qui, bien souvent, sont les moins fortunés de nos concitoyens et qui n'ont pas les moyens d'investir dans un 4x4 non polluant. Le FPS d'un montant de 25 euros qui vient remplacer le PV à 17 euros, dépenalisation, mais surcoût de 8 euros. Le FPS, nous dit-on, contribuera directement à financer la mobilité durable sur notre commune et notre EPCI. Il s'agit d'une redevance d'occupation du domaine public. Le stationnement gratuit sur le domaine public se réduit comme peau de chagrin. À quand la redevance pour respirer l'air de l'Ile-de-France ? À partir du 1^{er} janvier 2018, l'automobiliste qui ne paiera pas son parcètre ne sera donc plus en infraction au regard de la loi. Il sera devenu un citoyen libre et éclairé qui fait le choix de payer sa redevance de stationnement de suite ou plus tard, mais plus cher pour financer la mobilité durable. À votre bon cœur, Mesdames et Messieurs.

Les logiques durables de cette nouvelle modalité de tarification risquent de ne pas être bien comprises par nos administrés et par les usagers de notre commune qui verront surtout qu'ils mettent un peu plus la main au portefeuille. En parlant de portefeuille, nous aurions préféré que la tarification des abonnements pour le stationnement résidentiel soit revue. À l'heure

actuelle, les résidents ivryennes et ivryens payent le même tarif, quel que soit leur niveau de revenus. Le choix a été fait de maintenir ce tarif à 28 euros par mois, soit un coût annuel de 336 euros sans compter le prix de la carte de stationnement. Ce tarif est trop élevé pour beaucoup d'Ivryens et nous aurions préféré que soit retenue par le conseil municipal l'idée d'un tarif calculé en fonction du quotient familial, comme la plupart des services publics municipaux et que ce tarif soit plafonné à 20 euros par mois, ceci afin de minimiser les coûts de stationnement pour les habitants et d'apporter plus d'équité dans le système de tarification du stationnement résidentiel à Ivry.

Enfin de cette réforme, on prend les avantages, les recettes, mais pas les inconvénients. Les plaintes des habitants face au FPS devront être faites via l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions. En cas de litige, les usagers resteront donc mécontents d'avoir à continuer à s'adresser à une entité virtuelle alors que le FPS leur a été imposé par un agent communal. Le choix proposé éloigne, une fois encore, les usagers du pouvoir de décision de la collectivité qui fait le choix de déléguer ses pouvoirs à l'ANTAI alors que l'on sait que le mécontentement des usagers est croissant lorsqu'il leur est indiqué que ce sont des agents communaux qui les verbalisent, mais qu'ils doivent s'adresser à une entité virtuelle en cas de litige. Pour toutes ces raisons, le groupe CCI votera donc contre ce point. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Saïd Hefad. Après Saïd Hefad, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Permettez-moi, oui, je vais reprendre la parole, mais je suis désolé. C'était juste pour dire que je suis d'accord avec M. Prat sur le fait qu'on avait bien discuté il y a un an. C'est simplement le fait qu'à la fin de la commission qui est toujours assez dense, il n'y avait rien eu de décidé. C'était juste ce point-là où on n'était pas forcément d'accord. Après, je ne me souviens plus s'il y avait eu un compte rendu ou pas, parce qu'on pourrait le rechercher. Mais à la fin de la commission, il n'y avait rien eu de franchement décidé. »*

M. BOUYSSOU. - *« Pour être procédurier, je dirais, mais les commissions ne sont pas décisionnaires. C'est le conseil qui décide des choses. Mais je comprends votre question. Stéphane Prat, est-ce que tu souhaites rajouter quelques éléments ? Non. Moi, simplement deux mots de commentaires. Alors sur la question que posait Sandrine Bernard à propos de l'externalisation du RAPO, c'est vrai qu'on aurait pu faire le choix de créer un service public sur cette question. Mais dans la période où on est, franchement si on doit créer du service public et développer des emplois, on en aura besoin sur d'autres sujets que sur celui du stationnement payant. Donc, on a effectivement fait le choix de faire un appel à l'extérieur qui est en train de se concrétiser par un appel d'offres, une recherche de partenaires extérieurs, d'évaluer les choses.*

Deuxième aspect, sur le fond du fond, mais Stéphane Prat l'a abordé dans son intervention liminaire, le problème c'est qu'on a encore une fois un transfert de charges sur les collectivités locales. Parce que ce qui était assumé jusque-là, notamment par le Trésor Public, va dorénavant l'être dans le cadre d'un service privé, sous convention de la ville avec ce système d'appel d'offres et ça va permettre aux services de Bercy, pour aller très vite et être un peu caricatural, de pouvoir continuer à supprimer des emplois en reportant sur les collectivités locales des charges et en reprochant dans un second temps aux collectivités locales, soit de créer des emplois supplémentaires, soit de développer les dépenses. Donc, on continue à être dans cette espèce d'absurdité où on transfère des charges - oui c'est une

schizophrénie tout à fait - et où après on reproche aux collectivités locales de mettre en œuvre les moyens d'y faire face. Donc, c'est quand même un véritable problème.

Pour répondre à Saïd Hefad, l'ANTAI, c'est déjà ce qui aujourd'hui gère les choses. Donc on va passer une convention un petit peu différente. Avant, c'était la loi et maintenant ça devient une volonté des villes. Et l'ANTAI reste malgré tout, je crois, d'essence de service public et d'État. C'est une agence nationale, tout à fait. Donc de ce point de vue-là, on ne recule pas sur les logiques du service public. Je rejoins aussi ce qui a été dit par Sandrine Bernard tout à l'heure. J'invite Romain Zavallone comme président de la commission développement de la ville à programmer, avec l'aide de l'administration, une nouvelle réunion là-dessus d'exploration, je vais le dire comme ça, pour regarder un petit peu les choses. Donc, je pense que ça, c'est une bonne proposition qui peut tout à fait être retenue pour qu'on ait une vision un peu globale.

Dernier mot, cette dépénalisation, c'est en fait une grosse hypocrisie. Parce que la dernière demi-heure, comme l'a expliqué Stéphane Prat, va devoir être surgonflée pour être l'équivalent d'une amende et constituer un forfait post-stationnement, mais ça revient exactement au même. Sauf que cette fois, c'est les collectivités locales qui vont prendre la responsabilité de A jusqu'à Z et comme l'a rappelé Saïd Hefad avec pertinence, ces mesures-là en général sont totalement impopulaires. Donc, c'est nous qui allons porter devant les habitants sans aucun appui de communication de l'État. C'est-à-dire que cet article 63 de la loi Maptam, moi je ne l'avais pas vu, on est un certain nombre à ne pas l'avoir vu. On s'est réveillé un peu tardivement et c'est encore une fois une mesure impopulaire qui va devoir être prise par les collectivités locales en direct avec les habitants. Malgré tout cela, il faut bien reconnaître que la régulation de la place de l'auto dans l'espace public est une nécessité, quelles qu'en soient les causes. Donc, on n'a pas d'autres choix que de réguler par des moyens, y compris coercitifs, ce qui n'est pas dans notre ADN aux uns et aux autres, mais on est quand même obligés par là. Et je dirais que les tarifs résidents que l'on pratique, c'est très compliqué de les mettre au quotient familial. Ce serait vraiment très compliqué, voire quasiment impossible. Mais quand même, les tarifs qu'on pratique ne sont pas rédhibitoires : 28 euros par mois. Quand on compare ces tarifs avec ce qu'est le loyer mensuel d'une place de parking par exemple dans la capitale, ça reste quand même, ... même à Ivry d'ailleurs, ce qui est un problème d'ailleurs. En tout cas, je sais que sous l'impulsion d'Ouarda Kirouane, l'OPHLM essaye de réviser ses tarifs de stationnement en sous-sol pour qu'ils soient plus avantageux que le stationnement en surface et que ça permette de faire disparaître un peu plus et que ça libère un peu plus l'espace public sur ces sujets. Mais c'est un chantier extrêmement ardu, extrêmement important, mais sur lequel il faut s'engager. Donc la commission développement de la ville, qui se réunira là-dessus, pourra aussi être prescriptrice de points pour essayer d'avancer davantage.

Je vous propose de voter la délibération. Qui est pour ? Ah, pardon. J'interromps le vote parce que Patricia Gambiasio veut poser une question. Parle dans le micro, Patricia Gambiasio, parce que sinon personne ne va t'entendre. »

Mme GAMBIASIO. - *« C'est juste pour mémoire. Pour les personnes qui sont à mobilité réduite, ça ne change rien ou il y a des choses qui vont bouger ? »*

M. BOUYSSOU. - *« Ça ne change rien parce que les places, vous savez qu'on a eu depuis des années dans cette ville un développement de stationnement de surface pour les personnes en situation de handicap et on a des places assez nombreuses qui sont dédiées aux personnes en*

situation de handicap. Et en général, on développe ces places partout où c'est possible et partout où il y a une demande. Et de ce point de vue-là, ça ne change rien. Non, ces places sont gratuites, bien évidemment, à condition que les macarons... d'ailleurs dont il y a un petit trafic quelquefois. Il y a des faux macarons qui circulent et on a du mal à les identifier. Mais sinon ce n'est pas une amende et ce n'est pas un forfait post-stationnement. C'est une amende pour stationnement illégal qui continuera à être portée.

Donc, je reprends le vote. Qui est pour l'adoption de cette délibération ? Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? NPPV ? Aucun. Merci. La délibération est donc adoptée. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

D/ APPROUVE la délibération relative au stationnement payant et portant modification des tarifs sur voirie et mise en place de nouveau dispositifs, et approbation avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour la notification des forfaits de post-stationnement (FPS).

(37 voix pour et 8 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, RHOUMA, HEFAD, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

E) ESPACES PUBLICS

Transfert de la compétence de location de vélos en libre-service et adhésion à la compétence optionnelle « Vélib' » du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole

Détermination du nombre de stations pour 2017 et 2018

Gratuité d'occupation du domaine public communal pour les stations Vélib'

Rapporteur : Stéphane Prat

M. BOUYSSOU. - *« Et maintenant c'est encore Stéphane Prat en ce qui concerne Vélib' . »*

M. PRAT. - *« Exactement. Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Dans notre programme Ivry au Cœur, la proposition n° 60 prévoyait d'agir, en lien avec la ville de Paris, pour une amélioration de la gestion du réseau de Vélib' et pour son extension sur l'ensemble du territoire communal. Depuis cet engagement il y a trois ans, nous avons continué à œuvrer pour que les Ivryens puissent bénéficier d'une offre Vélib' conséquente. Il ne s'agit pas seulement d'offrir aux habitants un service à succès, mais de continuer à stimuler et à développer l'usage de moyens alternatifs à la voiture personnelle de la même manière que nous le faisons avec les transports en commun. En ce sens la promotion du vélo est devenue un élément incontournable d'une politique de mobilité durable. Depuis la mise en circulation du premier Vélib', nous pouvons nous féliciter de son succès à Paris et ses communes proches puisque ce type de déplacement est plébiscité et fait désormais partie de la vie quotidienne de millions de Français. À titre d'exemple, il y a plus de 300 000 abonnés à Vélib'.*

D'abord cantonné par certains à un simple outil de loisir ou de divertissement, le vélo est depuis longtemps devenu un moyen de locomotion à part entière. Pour preuve, en 2015, il s'est vendu près de 3 millions de vélos en France contre 2 millions de voitures. Il s'agit donc du premier véhicule en termes d'unités vendues et d'un marché en croissance constante. Plus accessible en termes de prix, moins accidentogène, bon pour la santé, le vélo présente surtout

l'avantage de ne rejeter ni particules fines ni gaz polluants dans l'atmosphère, contrairement aux autres véhicules (scooters, voitures, bus et camions) qui circulent dans les villes et constituent les principales sources de pollution de l'air - 40 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent des transports - et constitue donc de fait un élément majeur pour la transition écologique.

Les 16 stations Vélib' que nous avons implantées depuis le lancement du service en 2007 se trouvent de fait concernées par la fin du marché public qui liait la société JCDecaux et la mairie de Paris pour une durée de 10 ans. Pour anticiper la fin de ce marché et assurer une continuité de service, un syndicat d'études avait été créé l'an passé, auquel la Ville d'Ivry avait adhéré, en vue de la mise en place d'un nouveau service de vélos en libre-service (VLS).

Ainsi, au 1^{er} janvier 2018, un nouveau service de VLS, étendu et modernisé, succédera donc au premier Vélib' avec le démantèlement des anciennes stations. Le vélo proposé, avec ses 22 kg, est plus léger que l'actuel. Il est muni d'un écran connecté. Son système de point d'attache évite l'arrachage et limite ainsi le vandalisme. Il sera également possible de le stationner hors station le temps d'une course. 30 % du parc seront des vélos à assistance électrique, avec une autonomie d'environ 50 km. Un système de surcapacité doublera la capacité des stations qui en version standard comporteront 35 bornettes.

En termes de calendrier, les nouvelles stations seront quant à elles déployées entre octobre 2017 et avril 2018, avec une continuité de service sur au moins 50 % des stations à compter de janvier prochain. Ce marché public a été remporté à la surprise générale par la société Smoovengo le 9 mai dernier. Cette nouvelle offre, outre le changement de véhicule, entrainera des répercussions financières. En effet, si l'actuel Vélib' était jusqu'à présent financé par le renoncement de la ville de Paris à des recettes publicitaires dans le cadre d'un accord avec JCDecaux, nous passons avec Smoovengo à un nouveau marché qui prévoit un service payant pour les villes déterminé par le nombre de stations, qui va courir sur une durée de 15 ans. À ce titre, la Métropole du Grand Paris a décidé d'allouer chaque année, jusqu'en 2020, 4 millions d'euros pour financer ces stations. La ville de Paris ayant, quant à elle, renoncé à ce financement au profit des autres communes, le coût de l'installation d'une station passe donc de 26 000 euros par an à environ 10 000 euros par an et par station. Il s'agit donc d'un financement transitoire qui fait peser une menace bien réelle sur le financement par les communes d'un outil que les habitants s'attendent à bénéficier au même titre que les autres transports publics. Il apparaît donc que seules des batailles politiques à venir, notamment au moment des renouvellements démocratiques de 2020, permettront de garantir un financement à la hauteur des besoins.

Nous regrettons cependant l'absence de réponse des pouvoirs publics sur la question du financement de ces stations qui s'inscrit dans la logique de la suppression des dotations aux communes. L'État n'a en effet jusqu'à présent manifesté aucune velléité d'aider ces dernières, pas plus que l'Union Européenne, alors même que le développement du vélo constitue une manière efficace de réduire les émissions de CO₂. Il faut cependant dire que bien que la compétence des transports relève de l'échelon régional, le sujet du vélo en libre-service reste dans le giron des communes, ce qui nous apparaît plus qu'illogique en raison de la pertinence des complémentarités que cela implique avec les métros ou les RER et fait que cette situation relève presque du non-sens. Nous espérons que la nomination de Nicolas Hulot à la tête du ministère de la Transition Écologique donnera le signal d'une nouvelle ligne à ce sujet. La ville

d'Ivry, comme sur tant d'autres sujets entend mener les combats qu'il faudra pour concrètement alerter les pouvoirs publics sur cette problématique.

Concrètement, sur notre commune, il est ainsi proposé de procéder à l'installation de 18 stations, dont 15 venant pour la plupart remplacer celles déjà existantes. Sur ces 15 stations, une première moitié sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2018 et l'autre à compter d'avril 2018. À noter que sur ces 18 stations, trois seront autoportantes, c'est-à-dire que nous pourrions les déplacer, notamment en raison de travaux de voirie qui, vous le savez, sont nombreux dans certains de nos quartiers. Le nombre final de stations pourra évoluer dans les prochaines années et nous avons associé très précisément chaque élu de quartier afin que le maillage à l'échelle de la ville soit parfait. Dernier point, nous allons prochainement solliciter nos amis de Vitry-sur-Seine afin d'envisager un co-financement d'au moins trois stations puisqu'en limite de nos deux communes.

Nous vous demandons donc de vous prononcer favorablement quant à ces dispositions qui engagent durablement notre ville dans la transition énergétique. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Stéphane Prat. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Atef Rhouma. »*

M. RHOUMA. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il y a tout juste six mois, lors du conseil municipal de décembre 2016, le groupe CCI s'est opposé à l'investissement de 400 000 euros dans le dispositif Autolib' dans un contexte budgétaire difficile. Nous continuons à penser qu'Autolib' ne peut pas constituer une priorité de notre politique municipale au regard des besoins de la population et y compris de ses besoins de déplacement. Par contre, nous avons appelé de nos vœux le développement de dispositifs incitant à la pratique du vélo. Pour nous, cela passe notamment par le développement et l'amélioration constante des pistes cyclables et du plan de circulation et de la création de parkings à vélos gratuits dans la ville, afin de donner une véritable place aux vélos et de veiller à la sécurité des cyclistes.*

Les Vélib' ont participé ces dernières années à la promotion de la pratique du vélo, en particulier dans la ville de Paris où un nombre impressionnant de stations a été installé et un maillage important mis en place. Situées aux portes de Paris, plusieurs stations de notre commune sont fortement fréquentées et témoignent de l'utilité du Vélib', notamment pour les trajets Ivry - Paris. D'autres stations, au contraire, rencontrent moins de succès et méritent effectivement d'être repositionnées. Je remercie d'ailleurs Stéphane Prat d'avoir associé des élus de quartier à cette réflexion sur le repositionnement des stations. Le maintien d'un service de vélos en libre-service à Ivry est essentiel, puisque ce service répond désormais à une demande et à un besoin jugé nécessaire par une partie de la population et s'inscrit dans un maillage important qui est amené à se développer dans l'optique d'améliorer la mobilité des Franciliens et de lutter contre la pollution atmosphérique.

Néanmoins, nous ne pouvons qu'être inquiets face au grand marché qui se met en place autour de ce dispositif et le transfert de cette compétence au niveau syndicat métropolitain auquel Ivry a adhéré n'est pas pour nous rassurer. Le syndicat s'est déjà illustré lors du marché d'exploitation des vélos en libre-service par l'absence de clause sociale dans l'appel d'offres. L'attribution du marché à la société Smoovengo s'est ainsi faite sans garanties sérieuses vis-à-vis des salariés de Decaux menacés de licenciement après dix années de travail au service

de Vélib'. Par ailleurs, comme nous pouvions nous y attendre, notre commune devra désormais payer un service qui jusqu'alors était gratuit. Cela engendre un coût important pour notre ville, au détriment de bien des services publics. Le maintien et le développement de ce service représenteront une dépense supplémentaire à prévoir de 150 000 euros en 2018 et 180 000 euros en 2019, sans avoir de réelles garanties sur ce qui adviendra après 2020. Il nous semble par ailleurs inadmissible que l'État et les collectivités supra-communales, qui sont censés agir de façon volontariste pour lutter contre la pollution, laissent cette charge aux communes. Cela nous donne un léger aperçu de ce qui peut nous attendre lorsqu'on connaît les ambitions affichées pour étendre à toutes les communes le dispositif Autolib'.

Notre groupe votera malgré tout en faveur du dispositif afin d'assurer une continuité du service Vélib' et dans l'espoir qu'une alternative émerge dans les années à venir. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Après Atef Rhouma ? M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. Ça aussi, c'était un dossier intéressant qu'on a pu aborder plusieurs fois d'ailleurs au sein de la commission développement de la ville et vous savez mon attachement aussi au vélo. Donc c'est un point important. J'avais déjà eu l'occasion d'aborder aussi les problématiques de circulation de vélos, notamment que j'ai pu constater moi-même et expérimenter. Sur certaines voies, je prends une voie que j'avais abordée qui était celle de la rue Jean le Galleu qui a deux rétrécissements dans cette voie et qui en fait, quand on est sur ces rétrécissements, le vélo fait un peu obstacle aux voitures. Les voitures doivent un peu freiner fort quand elles arrivent sur ces obstacles. Sur le vélo surtout. À titre personnel, quand j'arrive là-dessus, c'est vrai que j'ai toujours le réflexe de regarder derrière parce qu'on ne sait jamais à quelle vitesse va arriver la voiture qui est juste derrière nous. Donc ça, c'est vrai qu'on a de plus en plus de voies qui se rétrécissent pour faire ralentir les voitures et il ne faut pas que le vélo devienne lui aussi une chicane ambulante qui peut devenir un obstacle gênant. Puisqu'en fait, c'est quand même un peu pour les motards. La seule carrosserie qu'on a, c'est notre corps humain. Et ça, c'est toujours un point important. C'était en préambule un peu de ce cadre-là.*

Concernant le dossier Vélib' de manière plus globale, c'est intéressant parce qu'Ivry n'est plus en bout de chaîne. Parce que ça aussi, en termes d'expérimentation auparavant, quand on prenait un Vélib' et qu'on arrivait à Ivry, on arrivait aussi en bout de chaîne puisqu'Ivry est en bout des 1,5 km qui étaient dans le cadre. Et souvent on avait des stations pleines, notamment Robespierre pour la connaître. Là, ce qui est intéressant, c'est que Vitry et des villes plus loin vont participer aussi à ce cadre-là et je pense que ça va permettre de fluidifier beaucoup mieux la circulation. En plus, le système qui est adopté permet d'étendre un peu la pose de vélos. Donc ça, c'est un point important. Alors par contre, on a le même nombre de stations et je pense qu'il faudra qu'on reste attentifs sur l'avenir du système, puisque le Vélib' déjà avait évolué. Puisqu'au début, quand on voulait faire une course unique ou prendre un vélo uniquement, c'était 1 euro qui est devenu finalement 1,70 euro avec le temps. Alors 1,70 euro, ce n'était pas anodin parce que c'était le prix du ticket de métro et finalement quand on voulait prendre un vélo, ce n'était plus du tout intéressant de le prendre puisque c'était le même prix que le métro. Donc, on prenait un métro et on faisait moins de sport, certes, mais on n'arrivait pas en transpirant à l'autre bout. Il n'y avait plus d'intérêt financier du tout à prendre un vélo. Donc ça, finalement, c'est assez anodin, mais je pense que ça a dû jouer sur le nombre de vélos qui étaient pris. Par ailleurs, sur le futur système aussi, le tarif sera plus

élevé. Le tarif d'abonnement sera plus élevé. Donc, il faudra regarder si sur le temps, il y a quand même suffisamment d'abonnés qui permettent de fluidifier l'ensemble du dispositif, des vélos, des roulements. Donc ça, c'est un point important. Je pense qu'il faudra regarder aussi l'usage qu'il y aura sur chacune des stations. Puisqu'en termes de coûts, finalement, s'il y a peu d'abonnés annuels, en quelque sorte, est-ce que ça va continuer à être intéressant que la ville participe à ce système-là ? Ce qui serait dommage puisque je pense qu'aujourd'hui, le vélo est rentré dans le paysage urbain et métropolitain en quelque sorte, enfin du moins de Paris. C'est un des points importants. Alors, je pense que la délibération de ce soir est quand même essentielle dans le sens où elle permet de bénéficier notamment des subventions de Paris métropole et de la prise en charge d'une partie de l'installation des bornes. Donc forcément que nous serons favorables à cette délibération, mais sur lequel on devrait rester assez attentifs à l'évolution du système puisqu'en plus, ce n'est plus le même délégataire. C'est un peu la méthode de prise en compte et d'évolution du système. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci M. Bouillaud. Romain Marchand. »

M. MARCHAND. - « Oui. Pour le groupe Front de Gauche, nous réaffirmons notre volonté de continuer à développer les mobilités douces et actives, en complément évidemment des transports en commun, dans une optique de transition écologique au sein de laquelle, à toutes les échelles, il faut agir et donc y compris à l'échelle municipale. Notre adhésion par le passé au syndicat mixte Vélib' et Autolib' répond à cet enjeu. Et nous soutenons bien évidemment la poursuite du système Autolib', bien que l'impact financier pour notre collectivité soit très important. Et à cet instant, malgré le fait que le vent souffle sur ma feuille, il m'est impossible de ne pas constater l'écart grandissant entre ce que doit être une réponse moderne et solidaire aux besoins de la population, et incontestablement le service Vélib' en fait maintenant partie intégrante, et les moyens dont disposent les collectivités et singulièrement la nôtre. Donc, je profite de cette tribune au conseil municipal pour modestement appeler le nouveau gouvernement à ne pas prolonger le plan d'austérité imposé ces dernières années aux collectivités locales, comme c'est pour le moment annoncé par le programme du Président de la République. Je rappelle : suppression de 70 000 postes de fonctionnaires dans les collectivités territoriales et 10 milliards d'euros de baisse des dotations sur cinq ans.

Nous nous félicitons du déploiement de nouvelles stations à Ivry et donc de l'arrivée aussi de vélos électriques pour les moins courageux d'entre nous. Ça facilitera notamment la montée des cotes. Nous pensons néanmoins qu'au vu de l'enjeu que représente le développement des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle, il serait nécessaire de repenser globalement la question des transports dans un cadre de service public et pour cela, élargir les compétences du STIF aux nouveaux types de mobilités. Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, cogéré sous la présidence de la présidente de la région Ile-de-France, en ce moment Valérie Pécresse. Mais faire rentrer pleinement ces compétences-là dans les compétences du STIF permettrait, d'abord de penser et organiser, sur le territoire francilien, une offre de transport complète et cohérente et de penser au mieux, notamment l'intermodalité, d'élaborer ensemble un modèle de financement pérenne et juste qui fasse contribuer l'ensemble des acteurs économiques. Parce qu'aujourd'hui, avec le système Vélib', c'est uniquement les collectivités qui vont mettre la main à la poche alors que dans le financement des transports en Ile-de-France, les acteurs économiques contribuent largement, par le versement Des entreprises, à financer ces transports. Et aujourd'hui, Vélib' par exemple est un système qui bénéficie aussi aux entreprises, dans la mesure où il est

employé par de nombreux salariés pour se rendre sur leur lieu de travail. Donc, il serait juste que celles-ci financent le système plutôt que d'obliger les collectivités ou de les conduire à céder aux sirènes du « naming » qui serait totalement contradictoire avec une ambition de service public. Et puis in fine, une organisation des transports en Ile-de-France intégrant pleinement le système Vélib' permettrait de donner un coup d'accélérateur aux différents types de mobilité et de ne pas laisser le développement des stations, par exemple, simplement se faire au gré des capacités ou non des collectivités à mettre la main à la poche. On sait très bien que la réussite de système de ce type est corrélée au nombre de stations qui sont développées. Et donc, plus il y a de stations et plus le système fonctionne. C'est dommageable que ce soit le budget des collectivités et leur capacité à faire entrer dans leur budget de fonctionnement. Même si la Métropole contribue de 10 000 euros par station, c'est quelque chose de considérable et c'est ad vitam æternam, durable, de laisser ça au budget des collectivités. Ça va donner des vraies limites dans le développement de ce système.

Donc, nous voterons pour cette délibération. Ah, j'oubliais. Comme nous le faisons sur toutes les grandes décisions et plans de politique publique qui sont mis en œuvre à Ivry, nous renouvelons aussi notre souhait que les Ivryens puissent être consultés, au-delà des élus de quartier, sur l'emplacement des stations, sous la forme par exemple, - mais les modalités peuvent être évidemment toutes autres, - d'une enquête publique permettant de leur donner la parole pour mesurer si les stations proposées sont bien implantées là où les Ivryens souhaitent les voir. Donc, nous voterons cette délibération, mais appelons évidemment à une action collective, notamment sur la question du STIF, pour faire entrer pleinement la question du vélo dans ses compétences. »

M. BOUYSSOU. - *« Mehdy Belabbas. »*

M. BELABBAS. - *« Merci Monsieur le Maire et merci à Romain Marchand qui a déjà évoqué beaucoup d'éléments que je souhaitais apporter au nom du groupe Europe Écologie Les Verts. Bien évidemment, nous soutiendrons cette démarche. Le développement du vélo et la pratique du vélo en tant que moyen de locomotion et de déplacement se sont fortement développés ces dernières années. Ça a bien évidemment un coût et il faut être vigilant à ces investissements. Mais ce sont des investissements structurants, qui auront des impacts bénéfiques en termes de santé publique, en termes de mobilité et en termes de transition énergétique pour notre société, donc on ne peut que s'en féliciter. Nous voterons bien évidemment cette délibération, avec bien évidemment aussi une vigilance et le même type de réflexion qu'a été porté par le groupe Communiste sur la nécessité de mobiliser les moyens de l'État et du STIF sur les questions de vélos. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Belabbas. D'autres interventions ? Non, apparemment. Simplement deux mots de commentaires. Le premier, c'est qu'on a bénéficié pendant des années du renoncement de la ville de Paris à ses recettes publicitaires avec JCDecaux. Donc, on a développé dans la ville quelque chose, et c'est bien, auquel les habitants se sont maintenant habitués et font un usage utile et efficace pour toutes les raisons qui ont été données par les uns et par les autres sur les questions de l'environnement, des modes de déplacement doux et utiles. Et maintenant, il faut passer à une forme d'autonomie. Mais je suis sensible à ce qui a été dit par Stéphane Prat dans son intervention. C'est-à-dire qu'on va quand même développer, au sein de notre budget communal, une dépense durable annuelle entre 150 000 - 180 000 euros, en fonction du nombre de stations qu'on pourra décider ultérieurement de mettre en œuvre. Donc, c'est durablement quelque chose qui va s'inscrire*

dans notre budget communal. Et dans un moment où on est plutôt en train de réfléchir à construire un budget 2018 plutôt dans une situation de gel, ça veut dire que ce qu'on dépensera qu'on ne dépensait pas jusque-là pour les vélos, il faudra qu'on le retrouve ailleurs, dans une autre organisation budgétaire de notre budget. Donc, c'est une décision importante qu'on prend et qui va avoir des impacts durables. C'est quand même une somme, même si elle peut sembler modeste, qui est tout à fait considérable. Et ce que je voulais dire aussi, mais plusieurs d'entre vous l'ont dit. Je trouve absolument scandaleux que pour la première fois dans l'histoire du développement des transports publics, parce que le vélo peut être considéré comme un transport public, le STIF et la région Ile-de-France, qui est l'organisateur des transports publics, soient totalement absents de cette question, alors même que sur le point précédent qu'évoquait Stéphane Prat, les objectifs de remboursement au STIF des amendes de stationnement public sont maintenus et que si dans l'année de référence 2017, à partir de 2018, nous n'atteignons pas le niveau de 2017 des amendes proposées, il faudrait qu'on nous prélève sur notre fiscalité directe de quoi compenser le STIF et la Région si on n'atteint pas les niveaux d'amendes de 2017. Donc, il y a quand même de grandes injustices de ce point de vue-là et là aussi, il faut rester vigilants.

Je vous propose de voter, bien sûr, cette délibération. Qui est pour son adoption ? Une unanimité et c'est bien. Tout le monde est pour. Merveilleux. Ah non ! Pardon. J'allais amener Fabienne Oudart dans l'unanimité. Là, ça n'allait pas aller du tout. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? D'accord. Parce que c'est le prix du vélo. Très bien. Merci pour ce commentaire de vote, Fabienne Oudart. »

M. BOUYSSOU met aux voix

LE CONSEIL,

E/ DECIDE de transférer la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat Mixte « Autolib' et Vélib' Métropole » en adhérent à la compétence optionnelle « Vélib' », DIT que la Ville d'Ivry-sur-Seine souhaite que soient installées sur son territoire au plus tard le 31 mars 2018 15 stations dont 3 autoportantes, financièrement à sa charge à compter de l'année 2018 dans le cadre d'une subvention de fonctionnement qui sera versée au Syndicat Mixte « Autolib' et Vélib' Métropole » et comprise entre 8 et 10 k€ par station et par an, DIT que la Ville d'Ivry-sur-Seine souhaite que soient installées sur son territoire au plus tard le 31 mars 2019 2 à 3 stations supplémentaires, financièrement à sa charge à compter de l'année 2019 dans le cadre d'une subvention de fonctionnement qui sera versée au Syndicat Mixte « Autolib' et Vélib' Métropole » et comprise entre 8 et 10 k€ par station et par an et **APPROUVE** l'actualisation de la nomenclature des droits de voirie, en ce qu'elle prévoit la gratuité de l'occupation du domaine public communal par lesdites stations.

(44 voix pour et 1 ne prend pas part au vote : Mme OUDART)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU. - *« Les questions avec présentation orale sont terminées. Est-ce que vous avez des questions sur les autres questions à l'ordre du jour ? Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, Monsieur le Maire, plusieurs points que je vais essayer de retrouver. Concernant le point 6, nous avons coutume de voter contre les augmentations systématiques des participations des usagers aux différentes activités proposées par la ville et aux différents services publics locaux, notamment quand elles concernent les plus jeunes ou les populations les plus fragiles. Donc, conformément à notre habitude, pour les points pour lesquels il y a des augmentations, nous voterons contre. Néanmoins, il y a un autre sujet qui est compris dans cette délibération et qui est abordé sous un angle uniquement financier alors que selon moi, cela concerne un véritable changement de culture au niveau du service public concerné. Il s'agit des cours municipaux de danse. Alors, je suis en train de chercher. Les cours municipaux de danse ont été rattachés au Conservatoire, ce qui présente un intérêt sous divers aspects organisationnels et cela fonctionne plutôt bien. Néanmoins, il est dorénavant proposé de revoir l'organisation de ces cours, avec un certain nombre d'inquiétudes qui émanent. Pour l'instant, toute cette réorganisation est encore assez confuse, mais interroge. Dans cette délibération, il est proposé d'aligner les tarifs sur les tarifs du Conservatoire, ce qui est une augmentation conséquente. Les cours municipaux de danse historiquement étaient conçus comme des cours d'initiation, de sensibilisation, ouverts à tous, populaires. Ils n'étaient absolument pas dans une logique élitiste ou de compétition. Or, ce qui est annoncé aujourd'hui, c'est un véritable changement de culture, alors d'une part, avec l'augmentation des tarifs, mais d'autre part, avec une réorganisation qui ne tiendra plus compte des quartiers, des enfants, mais qui répartira les enfants dans les différents quartiers en fonction des groupes de niveaux ou des types de danse, qui impliquera une sélection dans les passages d'un niveau à un autre et donc je pense que ça nécessiterait qu'il y ait un véritable débat. Peut-être un débat, je pense, j'espère que ça a eu lieu avec le personnel, donc les personnes concernées, un débat avec les usagers et puis un débat au sein de la commission municipale ou au sein de ce conseil. Parce que pour ce qui me concerne, les modifications qui sont annoncées ne me paraissent pas satisfaisantes. Si vous en êtes d'accord, ce point pourrait être reporté et si vous n'en êtes pas d'accord, nous voterons contre évidemment.*

Une autre question concerne le point 22, les conventions CAF. En fait, je fais les questions et les réponses d'ailleurs. Peut-être que vous voulez répondre sur le point 6. (Rire) Non, j'ai sous-entendu que vous n'étiez pas d'accord pour le report, donc nous voterions contre. Je ne sais pas si vous souhaitez vous exprimer. »

M. BOUYSSOU. - *« Maintenant, si vous faites les questions et les réponses, on ne va pas s'en sortir. Non, continue. Je passerai peut-être la parole à Olivier Beaubillard sur le point. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« On fait point par point ? »*

M. BOUYSSOU. - *« Oui, allez, on fait point par point. Olivier Beaubillard sur le point de la danse. »*

M. BEAUBILLARD. - *« Il y a débat. On a été un peu précipités dans ce débat parce que la directrice des ateliers danse autonome, ce n'était pas géré par le Conservatoire, est partie*

une année avant ce qu'elle avait annoncé. Donc, ça a précipité un peu les choses. Malgré tout, dans ce débat, le débat existe. Bien évidemment, avec les enseignants et le Conservatoire et les usagers. Dans cette prise en compte d'une situation qui mute, il y a une vraie mutation effectivement, l'objectif vraiment de tous les personnels en lien bien évidemment avec les usagers, c'est de préserver une offre et peut-être une offre effectivement portée par le Conservatoire, avec plus sans doute d'exigence du point de vue de la transmission d'exigences autour de la danse. Je vais vous donner deux exemples. Jusqu'à maintenant, il y avait 29 - 30 élèves par atelier. Ce n'est effectivement pas comme ça qu'on aimerait accompagner la mutation, mais bien évidemment revenir à un nombre d'élèves beaucoup plus cohérent avec la transmission des gestes, enfin les premiers gestes de la danse, dans les meilleures conditions. Il y avait par exemple aussi dans cette tradition, des ateliers de 30 enfants de 3 ans, ce qui est interdit par la législation. On peut commencer des cours de danse à partir de 4 ans. Donc, il y a effectivement une mutation. Elle est un peu précipitée du point de vue du travail du Conservatoire et des enseignants, qui sont les mêmes. Les enseignants de l'ancienne école sont restés et ont été intégrés au Conservatoire. Il y a un vrai travail en profondeur en ce moment et vraiment je pense que ce n'est pas le moment de faire des spéculations sur élitiste, pas élitiste, etc. Il y a une très grande responsabilité du Conservatoire pour préserver tous les enfants. C'est même l'enjeu de cette mutation. C'est de permettre à tous les enfants qui font de la danse, ce sont très généralement des petites filles d'ailleurs, malheureusement, dans tous les cas, c'est comme ça, de préserver effectivement cette offre faite aux petites filles. Enfin, vous voyez, des choses qu'on découvre enfin, que le conservatoire, que les enseignants découvrent, revisitent, etc. Il y a une courbe d'inscrits aux activités de danse jusqu'à maintenant qui était très forte jusqu'à 7 - 8 ans et à 7 - 8 ans, ça chutait. Il y avait quelque chose. C'est-à-dire que cette activité des 4 ans, des 3, 6, 7 ans, quelle était cette activité et quelle était la transmission, quelle était l'inscription dans un projet de jeunes filles faisant de la danse ? Toutes ces questions sont sur le tapis. Ça débat beaucoup. C'est compliqué. Il y a des problèmes de locaux par exemple. Ce sont des questionnements qui sont tout à fait actuels. Mais comme tu le fais Sandrine Bernard, de spéculer sur élitiste, pas élitiste, bien, pas bien, etc., je te demande de faire confiance aux professionnels et à la municipalité qui impulse cette activité. L'objectif, c'est de préserver tous les enfants et, y compris pour le Conservatoire, qu'ils continuent cette activité après 8 ans et qu'il n'y ait plus cette chute du point de vue de cet enseignement à partir de 6, 7, 8 ans, mais qu'on soit dans une découverte de l'art de la danse, de la musique. Le fait que ce soit lié au Conservatoire, c'est une très bonne chose. On pourrait en parler longtemps. Je n'aime pas tes insinuations sur ce qu'on viserait, de démolir un truc alors qu'au contraire, on est dans une bienveillance extrême avec les enfants et leurs parents. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Olivier Beaubillard. Alors ceci dit, la proposition d'examiner cette évolution, je rejoins tout ce qu'a dit Olivier Beaubillard, en commission, peut être une bonne chose pour qu'on puisse justement, que les professionnels... »*

M. BEAUBILLARD. - *« On en a discuté en commission. »*

M. BOUYSSOU. - *« Ah, vous en avez déjà discuté. »*

M. BEAUBILLARD. - *« Bien sûr. »*

M. BOUYSSOU. - *« Comme quoi, il faut aller aux commissions. Enfin, quand je dis, il faut aller aux commissions, tout le monde aura compris (Rires) ce que je voulais dire. Tu avais une autre question, Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - « Alors, concernant le point 16. J'en ai plusieurs, mais... Il est reproché à M. Lahyane d'avoir franchi une étape dans le cadre d'une vidéo et que cette étape soit celle de la diffamation. Donc, vous souhaitez que la commune se porte partie civile. Alors, je ne sais pas. Il aurait peut-être été utile de retranscrire ou de donner accès à la vidéo. Enfin, j'imagine que chacun ici a pu y avoir accès. Si ce n'est pas le cas, il faudrait qu'on sache de quoi nous parlons. Pour ce qui me concerne, je l'ai regardée. Je pense utile que les Ivryens puissent s'exprimer sur la manière dont ils conçoivent l'action municipale ou l'action des différents élus. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un élu de la collectivité et ce n'est pas tellement la ville qui est en cause. Donc, nous avons choisi de voter contre cette délibération. Elle met en cause peut-être, à titre individuel, des personnalités qui peuvent se sentir visées, qui peuvent se sentir diffamées et qui peuvent porter plainte à titre individuel. Porter plainte au titre de la ville alors que ce n'est pas la ville qui est directement mise en cause, cela nous paraît abusif. Mais d'une manière générale, sur cette plainte ou sur d'autres questions qui ont été abordées dans cette enceinte, il nous paraît relever d'un problème de dialogue. Est-ce que vraiment c'est la bonne manière de procéder que de porter plainte contre des groupes au sein de cette enceinte ou bien de porter plainte contre des associations ou bien de porter plainte contre des administrés plutôt que de dialoguer et d'avoir une véritable action démocratique dans cette ville avec les personnes qui ont des points de vue différents, qui les expriment ? On voit aujourd'hui comment les choses évoluent dans les médias, dans les médias sociaux. Il y a beaucoup d'expressions de cette nature. Il y a beaucoup de mises en cause des élus. Les élus doivent par leur exemplarité faire valoir une autre image de ce que sont les représentants de la Nation. Mais en même temps, il ne nous paraît pas pertinent que ce soit par le biais de la plainte que cela procède. Donc, je souhaiterais qu'on puisse avoir ce débat ce soir. En l'occurrence, Ivry sans toi(t) est une association qui... alors, je ne sais pas si c'est une plainte à titre personnel d'ailleurs. Vous mettez en cause M. Lahyane personnellement ou bien l'association ? Non, M. Lahyane personnellement. Donc là effectivement, on est dans un deux poids deux mesures. C'est la ville qui s'attaque à un particulier, ce n'est pas le particulier visé qui s'attaque à l'association. En tout cas, nous, ça nous interroge. On trouve que ce n'est pas la bonne manière de procéder, que ce n'est pas forcément adapté au dialogue qu'une collectivité de cette ampleur devrait avoir avec l'ensemble de ses administrés. Et donc nous nous opposerons à cette délibération. »

M. BOUYSSOU. - « Très bien. Simplement quelques mots d'explication. Je pense que tu n'as pas regardé la bonne vidéo. Il y a un lien qui est mis sur les documents, sur les tablettes que tu peux aller regarder. Il y a deux vidéos qui ont été diffusées. Il y en a une très récemment qui est sans doute celle à laquelle tu fais allusion et il y en a une autre qui a été diffusée il y a quelques mois. Et c'est sur celle-là que la plainte me semble devoir être déposée au nom de la ville. Dans cette vidéo, il est très explicitement dit que la contribution de la municipalité au projet Ivry Confluences, qui s'élève pour les prochaines années à 6 millions d'euros, que cette contribution pour une ZAC qui devrait être bénéficiaire a pour objectif de faire transiter de l'argent des caisses de la commune vers le Parti Communiste Français. Si cela ne relève pas de la pure et simple diffamation, de quoi parle-t-on ? Alors j'entends ce que tu dis sur le droit de liberté d'expression des citoyens, etc., mais sur cet aspect, le trait effectivement me semble mordu. C'est la première fois que nous allons être conduits à déposer une plainte sur ce sujet. Jusque-là effectivement, ça a été le débat démocratique, un peu ardu à certains moments, etc. Mais là, on accuse clairement les responsables municipaux de faire transiter, via le projet d'aménagement, de l'argent vers les caisses du Parti Communiste Français. Ne rien dire et ne pas ester en justice sur un point comme celui-là reviendrait à laisser penser que c'est vrai. Et

c'est d'ailleurs ce que M. Lahyane dans la vidéo dit très explicitement. Il dit : « si ce n'est pas vrai, ils n'auront qu'à porter plainte ». Donc « mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose », comme dit le vieil adage français et je pense que dans la période que nous vivons actuellement où effectivement, tu as raison de la souligner, il y a tellement de choses qui sont dites. Par exemple, je ne porte pas plainte quand M. Lahyane, dans la vidéo suivante, m'accuse personnellement de mettre opposé à la pratique du SLS pour pouvoir en bénéficier moi-même dans le cadre de la cité où j'habite ou quand il dit la même chose sur Romain Marchand. Là, on a effectivement montré les choses à nos avocats. Une des caractéristiques aujourd'hui, c'est qu'à partir du moment où nous sommes élus, on peut raconter n'importe quoi sur nous, y compris des atteintes à notre vie personnelle, parce qu'après tout l'endroit où on habite, le logement qu'on habite, etc. Moi, je suis très transparent. Je suis un des seuls ici à devoir déclarer mon patrimoine en tant que maire et en tant que président de l'office. Donc mon patrimoine est déclaré, tout le monde peut aller le voir. Je n'ai pas de problème avec ça. Mais on doit sur ces questions-là se taire parce qu'aucun juge ne reprochera à un citoyen d'avoir dit « Le maire habite là, il bénéficie de telle chose », etc. C'est considéré comme de la liberté d'expression des citoyens. Donc, on peut faire des démentis, on peut s'agiter dans tous les coins, mais en aucun cas, un jugement ne pourra nous rétablir dans ce que moi j'ose appeler, à des moments donnés, notre honneur, notre honneur d'élus. Et notre probité est mise en cause. Mais là, dire que le projet Confluences est utile pour transférer de l'argent des comptes de la commune vers le Parti Communiste Français, soit on se dit « c'est tellement gros que personne ne va y croire », soit on se dit « il n'y a pas de réaction, c'est que quelque part, il y a quelque chose qui ne va pas ». Donc effectivement, je pense qu'il est nécessaire pour laver de tous soupçons la commune sur cette question d'en appeler à la justice et c'est ce qui est proposé ce soir. Donc effectivement, je comprends tout à fait que tu n'aies pas envie de voter cette délibération pour me permettre de défendre l'honneur de la ville et la probité des élus. Mais j'espère néanmoins que cette délibération sera votée à la majorité du conseil pour pouvoir le faire. Sur toutes les autres questions, on n'a pas porté plainte parce qu'effectivement, ça rentre dans l'expression publique. Mais sur celle-là, quand même ! La chose est un peu démesurée et la justice dira les choses. Et je pense qu'il y a une justice dans ce pays et il est normal qu'en l'espèce, on y fasse appel. M. Bouillaud. »

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. Je voulais faire une très courte réaction aussi sur ce point. Comme on en discute, ça me permettait aussi de réagir un petit peu. Moi, ce qui me dérangeait dans cette délibération, c'est vrai que c'est un peu la présentation de la délibération et le lien qui est fait entre... d'ailleurs quand on regarde les considérants, les deux considérants, là on parle de la réputation de la commune et tout de suite après on parle de « visant à financer le Parti Communiste Français ». Les deux sont distincts quand même, de manière assez indépendante. C'est vrai qu'ici tout le monde sait très bien que je ne suis pas au Parti Communiste Français, donc c'est quand même deux choses assez différentes. Et c'est vrai que même pour nous, c'est assez compliqué de se positionner sur ce point et à notre niveau, on votera aussi contre cette délibération. Dans ce cadre-là, est-ce que c'est au titre de la ville que le dépôt de plainte doit être fait ? On s'interroge aussi sur ce point-là. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Au titre de la ville parce que c'est l'argent communal qui est concerné. Ce n'est pas l'argent personnel du maire qui lui va effectivement régulièrement au Parti Communiste Français. Mehdy Belabbas. »*

M. BELABBAS.- *« Monsieur le Maire, c'est un sujet sur lequel il y a eu débat également entre nous, un sujet qui nous apparaît également problématique. Pas qu'on ne souhaite pas que le maire puisse défendre son honneur s'il estime qu'il a été malmené par les propos de Jamal Lahyane, mais la judiciarisation des rapports et des expressions publiques nous interpelle en termes de liberté d'expression et on s'en est ouvert auprès de toi, Monsieur le Maire. Ça nous interpelle sur l'opportunité, la nécessité de ces poursuites alors qu'on est parfois effectivement, élus, malmenés et que c'est un peu notre lot commun. Les élus écologistes ont beaucoup discuté de cette question-là. Une majorité d'entre eux ne souhaitent pas voter cette délibération et voteront donc contre. »*

M. BOUYSSOU.- *« Romain marchand. »*

M. MARCHAND.- *« Je veux dire simplement quelques mots en réaction à certaines interventions. D'abord, pour dire que le dialogue évidemment, on le mène et ce n'est pas par la voix de plaintes en justice qu'on conçoit le débat démocratique et comme le Maire l'a dit, c'est excessivement exceptionnel. Le débat sur Ivry Confluences, on le mène, on l'assume. Il y a des réunions publiques très régulièrement. Il y a une commission qui a été mise en place dans le cadre de la charte de maintien et de relogement à laquelle le collectif Ivry sans toi(t) est invité. Donc, je ne crois pas qu'on puisse nous faire le reproche, avant d'en arriver là, d'avoir voulu échapper au débat démocratique. Et il y a des maires, y compris dans ce département, qui conçoivent effectivement le débat politique dans la judiciarisation permanente et qui trainent leurs opposants devant les tribunaux pour un oui ou pour un non. Vous remarquerez que ce n'est pas la pratique dans cette ville et dans ce conseil municipal et que nous le faisons là parce que nous jugeons que les propos sont exceptionnellement graves. Le débat politique n'autorise pas tout. Et à un moment donné, je pense que laisser dire un certain nombre de choses au nom du débat démocratique, c'est aussi laisser penser que, vous voyez, on est dans des temps où il y a un rejet des institutions, des personnes qui détiennent le pouvoir, qui sont en permanence suspectées de malversations. On le voit ces jours-ci, y compris avec les affaires qui touchent au Gouvernement. Je pense que ne pas faire entrer dans le débat politique, légitime sur Ivry Confluences, il est légitime le débat politique et il faut qu'on le mène, mais ne pas faire entrer des considérations de cet ordre-là, y compris permet de le préserver et de parler des vrais enjeux. Vous remarquerez aussi que la plainte n'est pas déposée contre le collectif Ivry sans toi(t) qui justement a toute légitimité pour s'organiser et pour mener le débat avec la ville et qui n'est pas l'auteur direct de ces vidéos, mais contre la personne qui les a menées.*

Et la dernière chose que je veux dire à tous les élus de ce conseil, c'est qu'avec cette délibération, personne ne vous demande ni d'approuver en totalité le projet d'Ivry Confluences sur lequel on a régulièrement des débats et sur lequel nous continuerons d'avoir des débats, personne ne vous demande de désapprouver l'ensemble de ce que dit la personne que nous allons attaquer parce que c'est effectivement une personne qui régulièrement mène le débat politique contre ce projet. Simplement, il vous est demandé d'autoriser le maire à défendre la collectivité, la municipalité et donc notre collectivité, dont la probité est mise en cause par certains passages de cette vidéo. Et c'est bien certains passages de cette vidéo qui sont incriminés et non pas les appréciations d'ordre politique qui peuvent être portées sur le projet Ivry Confluences. Et je pense que permettre au maire de faire ça, c'est aussi permettre au débat démocratique de se poursuivre de bonne façon, lavé de ce qui - excusez-moi - est plutôt du débat qui relève du caniveau que du débat politique normal. »

M. BOUYSSOU. - *« Écoutez, au regard du débat, je vous... Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Oui, Monsieur le Maire. Je voudrais simplement vous informer que moi, pour ma part, je ne voterai pas pour ce dépôt de plainte, pour cette délibération. Parce que pour mon intime conviction, même si c'est vrai que M. Lahyane porte des accusations qui sont graves et virulentes et que je peux aussi m'interroger sur le procédé qui est employé, mais par contre personnellement, je pense qu'il serait plus pertinent d'apporter des réponses claires et détaillées face à ces attaques qui sont quand même une conséquence importante. Je pense qu'il est plus judicieux de porter un débat, un débat ouvert et partagé avec les personnes concernées plutôt que d'aller devant un tribunal. Je ne vais pas non plus détailler toutes les raisons que j'ai indiquées sur cette intervention. Pour ma part, c'est vrai que la situation s'est envenimée depuis un certain temps, mais je pense qu'on peut trouver une solution plutôt que d'aller devant un tribunal. »*

M. BOUYSSOU. - *« Pierre Chiesa. »*

M. CHIESA. - *« Oui, comme l'a dit Mehdy Belabbas, on en a abondamment discuté au sein de notre groupe et, entre autres, comme ça a été souligné aussi par nos collègues, sur la forme que présente la délibération. Si je devais plaider, je dirais que cette délibération, telle qu'elle nous est proposée, déjà n'a même pas de demande maintenant pour ester en justice, la forme d'une requête en bonne et due forme, mais quasiment qu'il est in deni de litis comme disent les avocats, elle est irrecevable. Parce que d'une ligne à l'autre, on ne sait pas vraiment à qui on s'adresse, qui on attaque et on sait pourquoi... pardon ? Non, mais je parle de l'exposé des motifs. Au début, on dit que c'est le maire et les élus qui sont accusés de financer donc le Parti Communiste Français. Moi, je ne me sens pas particulièrement accusé, en tant qu'élu, de financer le Parti Communiste Français. Or, je suis impliqué dans l'affaire comme les autres. Romain Marchand vient de dire pourquoi on attaquait plutôt M. Lahyane que l'association Ivry sans toi(t), alors que pour nous, il aurait été beaucoup plus clair et évident que s'il devait y avoir quelqu'un d'attaqué, c'était M. Lahyane en tant que représentant de la personne morale qui est Ivry sans toi(t), Ivry sans toi(t) se présentant dans les vidéos quand même comme étant en quelque sorte le média porteur de ces propos. Donc là, même si Ivry sans toi(t) publie un journal, est-ce qu'on n'est pas plutôt dans une espèce de délit de presse par la diffamation, plus que dans le délit qu'aurait commis M. Lahyane en termes de diffamation ?*

Et dernier point ou presque, dans la dernière partie, enfin ça ne fait que huit lignes, mais ces huit lignes semblent quand même très incohérentes. On dit qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune pour diffamation publique envers une administration publique. Alors au début, ce sont le maire et les élus qui sont attaqués. À la fin, c'est l'administration publique. Est-ce que c'est une espèce de grand paquet presque fourre-tout où la commune d'Ivry, tous les fonctionnaires travaillant pour la commune d'Ivry sont également mis en cause ? À la limite, qu'on veuille porter plainte, on le comprend parfaitement. Mais le porter plainte, dans un premier temps, de toute façon, on ne sait pas jusqu'où... »

M. BOUYSSOU. - *« Je t'inviterai à être plus bref et puis tu sais, malgré tout, cette délibération qui vous est proposée, son exposé des motifs, a été élaborée par l'administration communale et le service du conseil et du contentieux, comme l'ensemble des délibérations qui sont présentées au conseil. Il y a une question de fond qui nous est posée. Je pense que le formalisme des choses, ce n'est pas ça le sujet. Je me permets de faire ce commentaire sur ton propos et je t'invite à le conclure, parce que le temps passe. »*

M. CHIESA. - « Pour conclure, il est toujours possible de porter plainte. C'est un acte quasiment gratuit. Et ensuite, il faudra voir si la plainte fait l'objet d'une suite, si elle est classée sans suite et dans ce cas-là, peut-être qu'on saura mieux éventuellement s'il y a lieu de se constituer partie civile à partir du moment où la plainte aura été reçue et de voir qui se constitue partie civile et contre qui. Mais dans l'état actuel, je pense que le formalisme malheureusement en matière de droit, et ça, ça n'y échappe pas, doit être respecté, d'où les divergences d'appréciation qu'on a au sein de notre groupe qui font qu'il y aura une feuille de vote très contrastée. »

M. BOUYSSOU. - « Sandrine Bernard, tu avais demandé la parole, mais je vois que tu te bats avec la fenêtre présentement. Pierre Chiesa va te relayer au niveau de la fenêtre et tu peux retourner au micro. »

Mme BERNARD Sandrine. - « Je pense que le travail que font toutes les personnes qui suivent, qui creusent, qui évaluent, qui essayent d'étudier de près ce que font les collectivités ou l'État ou l'ensemble des institutions publiques est extrêmement important. Alors, c'est vrai que de temps en temps, on les considère comme des lanceurs d'alertes quand ils mettent le doigt sur des malversations ou des erreurs extrêmement importantes. De temps en temps, ils tombent à côté ou bien ils mettent en accusation à tort. Néanmoins, au regard de l'importance du travail de l'ensemble de ces associations et de ces personnalités, ça me paraît important de procéder autrement, comme l'ont dit mes collègues, comme je l'avais dit en introduction, en instaurant un dialogue et en apportant les preuves ou les éléments qui permettront de laver votre honneur, Monsieur le Maire, si c'est votre honneur qui est en jeu, mais pas forcément en judiciarisant les relations avec cette association ou avec l'ensemble des interlocuteurs qui pourraient être amenés à en faire autant. On a eu tout à l'heure un journal qui a été distribué, qui est un journal ivryen, qui de temps en temps nous met en cause, interprète les propos ou les actions qui peuvent être les nôtres. Parfois de manière très drôle, parfois de manière beaucoup plus violente. Je pense que cette liberté-là, c'est la force de notre pays, de notre démocratie. Dans ce conseil-là, il nous est arrivé à tous de nous mettre en cause et d'interpréter de manière contestable les propos des uns et des autres. C'est la force aussi de notre démocratie que de pouvoir le faire. Et donc effectivement, je pense qu'il serait heureux de procéder autrement. »

M. BOUYSSOU. - « Écoutez, je pense que le débat est allé au fond, pour ne pas en dire plus. Franchement, je crois qu'on confond un peu les choses quand même. L'association Ivry sans toi(t) existe dans cette ville depuis 7 ans, 8 ans, 9 ans. Il y a eu des multitudes de débats publics avec eux. Donc le côté leçon sur il faut continuer le débat public, on va le continuer le débat public. Il n'y a pas de problème. Mais il y a un moment où il ne faut pas confondre la liberté de la presse avec les éléments diffamatoires. Donc, cette délibération, ce qui compte d'ailleurs Pierre Chiesa, c'est la délibération et ce n'est pas l'exposé des motifs. Donc, la délibération donne les éléments. Puisqu'il y a eu ce débat, je vous propose qu'il y ait un vote en dehors des feuilles de vote. Qui est pour son adoption ? Je vais vous demander de garder la main levée pour que l'administration puisse décompter ensuite les votes. D'accord. On peut baisser. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? NPPV ? Trois NPPV. Alors, vous aurez le décompte précis naturellement, mais la délibération est adoptée. Qui souhaite intervenir sur d'autres points des affaires diverses ? Sandrine Bernard. »

Mme BERNARD Sandrine. - « Oui, concernant le point 22, les conventions CAF 94 et plus particulièrement la première convention sur les accueils de loisirs périscolaires et l'aide

spécifique aux rythmes éducatifs, je ne comprends pas pourquoi vous vous évertuez à déclarer des TAP ou des NAP alors qu'il n'y en a pas de mis en œuvre à Ivry. Ce qui ne change rien du point de vue des subventions puisque ce sont les mêmes montants qui sont accordés aux villes, qu'elles aient mis en place des TAP ou des NAP, qui ne sont absolument pas obligatoires ou qu'elles n'en mettent pas en place. Donc ça, c'est quelque chose qui depuis le début me surprend profondément puisque c'est une déclaration inappropriée et qui ne sert à rien. J'en profite, le temps que vous ayez des éléments de réponse peut-être. »

M. BOUYSSOU. - *« Je n'avais pas compris que c'était une question. J'avais compris que c'était une prise de position. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Après, vous pouvez peut-être nous expliquer pourquoi on déclare des TAP en maternelle de 16 heures à 16 heures 30 alors qu'à priori, c'est l'heure où les enfants sont au goûter. »*

M. BOUYSSOU. - *« Le goûter est un TAP. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Non, le goûter n'est pas un TAP. »*

M. BOUYSSOU. - *« Méhadée Bernard, tu as des éléments là-dessus ? »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Je n'ai pas d'éléments précis puisque les conventions CAF, c'est des choses extrêmement pointues et qui sont gérées par une agente un peu spécialiste de ces questions-là. Là, la délibération en fait porte sur une simplification des démarches auprès de la CAF sur les conventionnements. Pour la CAF, on doit rentrer dans des cases et il y a des formulaires qui sont des formulaires de base. Donc, on rentre dans les formulaires de base. Il y a plein de temps qu'on ne déclare plus parce qu'on est en conflit avec la DDSC sur des histoires de lits et de hauteurs de lits. Si la $\frac{1}{2}$ heure est déclarée sur le temps du goûter en maternelle, elle est déclarée en tant que NAP parce que c'est le format de la convention, mais ça n'en est bien sûr pas puisqu'il n'y en a pas à Ivry et vous le savez tous ici très bien. Par contre, si vous voulez, lors de la prochaine commission accès au savoir, si vous êtes là, je demanderai à Mme Prince qui gère ces questions-là de venir rapporter sur cette question pour que vous ayez les éclaircissements nécessaires. Mais encore faut-il qu'il y ait quelqu'un. Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Ariane Prince sera ravie de répondre à cette demande. D'autres questions ? Une fois ? Deux fois ? »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Simplement sur le point 28, je pense qu'il y a une erreur dans le tableau qui est fourni sur les astreintes puisqu'il est indiqué à deux reprises les astreintes du samedi entre 7 heures et 22 heures, pas au même tarif. Donc, je pense que c'est une erreur. Il faudra la corriger pour que les agents sachent de quel tarif, ils peuvent bénéficier quand ils travaillent le samedi de 7 heures à 22 heures. »*

M. BOUYSSOU. - *« Ça doit être le tarif le plus faible des deux qui sera à retenir sans doute. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« A priori, non. Mais je vous laisse juge. Merci. Ce sera tout. »*

M. BOUYSSOU. - *« Bien. D'autres sujets ? Non. Ceux qui ne sont pas intéressés peuvent quitter la séance, mais ceux qui veulent connaître le décompte du vote précédent, l'administration est en train de contrôler. »*

LE CONSEIL,

1/ APPROUVE la convention à passer avec la Préfecture du Val-de-Marne relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

(unanimité)

2/ DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par le comptable public à la somme de 70 000 euros.

(35 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

3/ FIXE à compter du 1^{er} juillet 2017, les tarifs résultant de l'occupation du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts.

(35 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

4/ FIXE à compter du 1^{er} janvier 2018 les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

5/ FIXE les tarifs de stationnement du parking Général de Gaulle.

(unanimité)

6/ 1) FIXE à compter du 30 juin 2017 les tarifs des activités sportives.

(35 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

6/ 2) FIXE à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs pour le Hangar-Tremplin, le cinéma municipal le Luxy, les Médiathèques, et le conservatoire de musique et de danse.

(35 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

6/ 3) FIXE les tarifs des sorties familiales organisées par les maisons de quartier, la participation pour les goûters et les repas et les tarifs des activités ou ateliers culturels ou sportifs proposées pour 1 semaine sous forme de stage.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

6/ 4) FIXE à compter du 1^{er} juillet 2017 l'adhésion familiale à l'animation de quartier proposée par le service des Accueils des Temps Scolaires et de Loisirs de la Ville au mois de juillet 2017.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

7/ FIXE à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs de location des installations sportives ouvertes au public, DIT que les installations sportives municipales (stades, gymnases, salles spécialisées, plateaux d'évolution, équipements nautiques) sont mises à disposition à titre gracieux auprès des associations sportives locales d'Ivry-sur-Seine et des associations culturelles ainsi que des fédérations sportives et PRECISE que le terrain de football du stade des Lilas est mis gratuitement à la disposition du Lycée

Fernand Léger étant donné que la Région Ile-de-France, collectivité de rattachement dudit lycée, a subventionné les travaux relatifs à ce terrain.

(35 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

8/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint en charge de l'Ecologie urbaine, du Plan climat-énergie, afin qu'il se rende à la 7^e édition des Assises nationales de la Biodiversité qui se déroulera à Ajaccio les 5, 6, 7 juillet 2017.

(35 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

9/ PREND ACTE du bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, PRECISE que la présente délibération et le bilan annexé à cette dernière seront présentés par le Président de l'établissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB), devant le Conseil de territoire avant l'approbation par ce dernier du projet de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine, PRECISE que la présente délibération et le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et SOLLICITE à nouveau l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre afin de rectifier une erreur matérielle de zonage qui nécessite la mise en œuvre d'une nouvelle modification simplifiée à intervenir au cours du 4^{ème} trimestre 2017.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

10/ APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique à l'Etablissement public « Grand Paris Aménagement » (aménageur de la ZAC du Plateau), d'une part, de l'emprise foncière de la place du Général de Gaulle (d'une superficie de 4395 m² environ et correspondant à la parcelle actuellement cadastrée section T n° 208 et aux volumes immobiliers n° 1 des lots 6 et 7 de la ZAC du Plateau), et d'autre part, de deux autres parcelles cadastrées section T n° 18 sis, 14 passage Hoche et section V n° 101 sis, 69 rue Barbès à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

11/ DECIDE qu'il est nécessaire d'acquérir prioritairement à l'amiable et au besoin par voie d'expropriation la parcelle bâtie située 113/115 avenue de Verdun, cadastrée section S n° 183 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 7455 m² afin de constituer une réserve foncière en vue de la construction prochaine d'un équipement scolaire (collège), APPROUVE le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire et DEMANDE à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de bien vouloir prescrire l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire de ce projet d'acquisition, et de se prononcer à leur issue sur son utilité publique ainsi que sur la cessibilité dudit terrain au bénéfice de la commune.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

12/ ABROGE et REMPLACE la délibération en date du 18 février 2016, approuvant la vente à la SCCC Ecoovillars de l'immeuble sis 19 rue Villars et 51 bis rue Antoine Thomas à Ivry-sur-Seine, cadastré J n° 146, d'une surface de 1 196 m² pour un montant de 358 000,00 € et APPROUVE la vente à la SCCC Ecoovillars de l'immeuble sis 19 rue Villars et 51 bis rue Antoine Thomas à Ivry-sur-Seine, cadastré J n°143, d'une surface de 1 196 m² pour un montant de 358 000,00 €.

(35 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

13/ DECIDE le rachat au SAF94 au prix 185 059,86 € des lots de copropriété n° 1, 2, 3, 16, 17, 18, 21 et 201 dépendant de la parcelle cadastrée section AU n° 83, sise 6 boulevard de Brandebourg à Ivry-sur-Seine et **APPROUVE** le compte de cession de l'opération n° 225 relatif aux biens cités.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

14/ DECIDE de donner son accord pour le rachat au SAF94 par la société SADEV94 au prix de 530 163,14 € des lots de copropriété :

- n° 131, sis 106-112 bd Paul Vaillant-Couturier, dépendant de la parcelle cadastrée section AU n°110,
- n° 2, 3, 6, 12, 13 et 19, sis 115 bd Paul Vaillant-Couturier, dépendant de la parcelle cadastrée section AY n°13,

- n° 6 et 9, sis 80 bd Paul Vaillant-Couturier, dépendant de la parcelle cadastrée section AV n° 155 à Ivry-sur-Seine.

APPROUVE les comptes de cession des opérations n° 321 à 324 relatif aux biens cités et **PRECISE** que la participation de 10% versée par la Ville lors de l'acquisition de ces lots par le SAF94 lui sera reversée après cession, soit 50 600 00 €.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

15/ ACCORDE au titre de l'année 2017, une participation à l'OPH d'Ivry d'un montant respectif de 1 921 000 € pour la réalisation de travaux dans les cités.

(32 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, 1 abstention : M. TAGZOUT et 6 ne prennent pas part au vote : MM. BOUYSSOU, MARTINEZ, HEFAD, Mmes SEBAIHI, KIROUANE, POURRIOT)

16/ AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice dans l'intérêt et au nom de la commune d'Ivry-sur-Seine pour diffamation publique envers une administration publique et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer plainte et se constituer partie civile au nom de la commune d'Ivry-sur-Seine contre Monsieur Jamal LAHYANE.

(23 voix pour, 18 voix contre : MM. BELABBAS, AIT AMARA, CHIESA, TAGZOUT, HEFAD, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, RODRIGO, MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON et 4 ne prennent pas part au vote : M. ZAVALLONE, Mmes LESENS, PAURON, POLIAN)

17/ ABROGE sa délibération du 7 avril 2016 fixant les modalités d'attribution des indemnités de fonction des élus, **DECIDE** d'attribuer des indemnités de fonction au Maire, aux adjoints, et aux autres conseillers municipaux, **DECIDE** d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois derniers exercices, **DECIDE** d'appliquer aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints, la majoration de 15% prévue pour les communes « chef-lieu de canton », et **FIXE** comme suit, à compter du 11 avril 2017, le montant brut mensuel des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux d'Ivry-sur-Seine, majorations comprises :

- ✓ Maire : 6 251,10 €
- ✓ Adjoint : 2 250,21 €
- ✓ Conseiller délégué : 515,18 €
- ✓ Conseiller : 91,69 €

(35 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 ne prennent pas part au vote : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

18/ APPROUVE la convention relative à la réalisation des travaux liés au projet TRAM9 sur le domaine routier et le domaine communal de la Ville d'Ivry-sur-Seine.
(unanimité)

19/ ABROGE et **REMPLECE** la délibération du 20 octobre 2016 et **APPROUVE** l'avenant à la convention avec le département du Val-de-Marne relative à l'école Decroly.
(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

20/ APPROUVE la convention de partenariat entre Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Keratsini-Drapetsona (Grèce) qui a pour objet de définir les modalités de partenariat, les engagements et les responsabilités des trois villes dès sa signature jusqu'en 2021, l'un des objectifs étant de soutenir le projet d'ouverture du centre municipal de prévention en santé publique en Grèce.
(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

21/ APPROUVE les ventes de livres des Médiathèques d'Ivry, dans le cadre d'Ivry-en-Fête les 24 et 25 juin 2017 et de la Fête du Quartier Monmousseau le 24 septembre 2017 et **FIXE** les prix de vente comme suit :

- livres de poche adulte et jeunesse : 0,50 euros,
- albums pour la jeunesse, bandes dessinées, romans adulte et jeunesse : 1 euro,
- beaux livres adulte (livres d'art, photographie ...) : 3 euros,
- partitions musicales : 1 euro.

Et **DECIDE** de verser les recettes issues des ventes de livres au comité populaire du camp de Jalazone et Jifna en Palestine.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

22/ APPROUVE les deux conventions d'objectifs et de financement Prestation de Service « Accueil de loisirs sans hébergement » relatives aux accueils maternel et élémentaire à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF'94).

(41 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

23/ APPROUVE l'annexe établie pour l'année 2016/2017 dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne relative à la mise en place du Programme local de prévention bucco-dentaire et **PRECISE** que la subvention départementale est fixée à 2 760 € pour l'année 2016/2017.

(unanimité)

24/ SOLLICITE auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des subventions pour l'année 2017 pour les programmes d'actions de santé publique suivants : « Santé Mentale », « Santé des personnes en situation de grande exclusion sociale », « Intervention globale en faveur de la santé des personnes confrontées aux difficultés sociales », « Nutrition et santé buccodentaire », « Habitat et santé », « Conduites addictives » et « Santé sexuelle et prévention des maladies VIH, IST, Hépatites ».

(unanimité)

25/ DECIDE le versement de la subvention de 17 500 € perçue dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au SIIM94 pour l'acquisition de logiciels et la formation du personnel médical.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

26/ APPROUVE la mise en œuvre du Conseil Local de Santé Mentale constituant le volet santé mentale du Contrat Local de Santé 2015-2017 et **APPROUVE** la convention de reversement de la contribution financière de l'Agence Régionale de Santé entre les Hôpitaux Universitaires Paris-Sud - site Paul-Brousse et la Mairie d'Ivry-sur-Seine relatif au financement du poste de coordonnateur du Conseil Local de Santé Mentale.

(unanimité)

27/ ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés, afin qu'ils se rendent sur les centres de vacances dans le cadre des séjours organisés sur le territoire national et à l'international par la Ville au cours des mois de juillet et août 2017 afin de s'assurer de la qualité des activités proposées.

(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 7 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, TAGZOUT, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

28/ DECIDE à compter du 1^{er} juillet 2017, la modification de la délibération du 20 décembre 2007 modifiée relative à l'attribution des indemnités d'astreintes au sein de certains services municipaux, notamment le service animation-actions éducatives de la direction jeunesse.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

29/ DECIDE à compter du 1^{er} juillet 2017, la création des emplois suivants :

- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 2 emplois d'attaché,
- 6 emplois d'adjoint technique,
- 1 emploi de technicien,
- 5 emplois d'adjoint d'animation.

Et **DECIDE** à compter du 1^{er} juillet 2017, la suppression des emplois suivants :

- 3 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal,
- 6 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 5 emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

/ EST INFORME du Bilan des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement par le biais du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF).

(affaire non sujette à un vote)

/ EST INFORME du Bilan des actions en faveur du développement social urbain et moyens de leur financement par le biais de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

(affaire non sujette à un vote)

/ EST INFORME du Renouveau de la convention de la mise à disposition d'agents auprès du comité d'activités sociales et culturelles (CASC) de la ville d'Ivry-sur-Seine.

(affaire non sujette à un vote)

/ EST INFORME du Renouvellement de la convention de la mise à disposition d'un agent auprès de l'Association Logement Jeunes Ivryens (ALJI).

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 mai 2017.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 23H15

LE SECRÉTAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU